

## Première séance, mardi 1<sup>er</sup> mai 2012

Présidence de M<sup>me</sup> Gabrielle Bourguet, présidente

**SOMMAIRE:** Ouverture de la session. – Validation et assermentation. – Communications. – Comptes généraux et rapports d'activité de l'Etat pour 2011: entrée en matière générale. – Comptes généraux de l'Etat pour 2011: Finances. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011: Direction des finances. – Rapport et comptes 2011: Banque cantonale de Fribourg (BCF). – Comptes généraux de l'Etat pour 2011: Pouvoir exécutif/Chancellerie d'Etat. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011: Chancellerie d'Etat. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011: rapport sur les relations extérieures. – Comptes généraux de l'Etat pour 2011: Pouvoir législatif. – Comptes généraux de l'Etat pour 2011: Economie et emploi. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011: Direction de l'économie et de l'emploi. – Comptes généraux de l'Etat pour 2011: Instruction publique, culture et sport. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011: Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. – Rapport et comptes 2011: Office cantonal du matériel scolaire. – Comptes généraux de l'Etat pour 2011: Pouvoir judiciaire. – Comptes généraux de l'Etat pour 2011: Sécurité et justice. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011: Direction de la sécurité et de la justice. – Rapport et comptes 2011: Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB). – Rapport et comptes 2011: Office de la circulation et de la navigation (OCN). – Comptes généraux de l'Etat pour 2011: Santé et affaires sociales. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011: Direction de la santé et des affaires sociales. – Rapport et comptes 2011: Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS). – Postulat P2091.11 Nicolas Repond/Nicole Lehner-Gigon (nouveau concept structurel de prise en charge aux urgences du HFR); prise en considération.

### Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 102 députés; absents: 8.

Sont absents avec justifications: MM. Markus Bapst, Vincent Brodard, Bruno Fasel-Roggo, Albert Lambelet, Nicolas Lauper et Peter Wüthrich.

Sans justification: MM. Pascal Andrey et Charles Brönnimann

M<sup>me</sup> Marie Garnier, conseillère d'Etat, est excusée.

**La Présidente.** J'ai le plaisir d'ouvrir cette session du mois de mai 2012.

### Validation et assermentation

a) **Validation** du mandat de député de *M. Urs Affolter*, en remplacement d'Ursula Schneider-Schüttel, élue conseillère nationale et démissionnaire.

**La Présidente.** Le Bureau du Grand Conseil a constaté, sur la base du dossier y relatif, que le remplacement de la députée Ursula Schneider-Schüttel a été fait conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques par le préfet du district du Lac. Le Bureau a également constaté que M. Urs Affolter remplit les conditions d'éligibilité fixées par l'article 48 de la loi sur l'exercice des droits politiques et n'est pas touché par l'article 49 de la même loi fixant les incompatibilités entre son statut professionnel et la fonction de député au Grand Conseil. Par conséquent, le Bureau propose au Grand Conseil de valider ce mandat de député.

> La parole n'étant pas demandée, le mandat de député de M. Urs Affolter est validé tacitement.

b) **Assermentation** de *M. Urs Affolter*.

> Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

**La Présidente.** Vous venez d'être assermenté pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans la fonction qui désormais est la vôtre. (*Applaudissements!*)

## Communications

**La Présidente.** Samedi, un drame s'est produit dans notre canton, dans le district de la Veveyse, dans ma région ... (*pleurs!*) Comme vous avez pu le lire, un avion s'est écrasé dans le petit village de Tatroz avec six personnes à son bord: le pilote et cinq occupants, membres d'une même famille. Ils étaient nos voisins, ils étaient nos amis. Une région entière de notre canton est sous le choc. J'adresse, au nom du Grand Conseil fribourgeois, nos sincères condoléances aux familles touchées par cette tragédie et je les assure de notre soutien. Je voudrais maintenant que nous ayons une pensée pour les victimes de cet accident, pour leurs enfants laissés orphelins, pour toute leur famille et pour leurs amis. Je vous prie de bien vouloir vous lever pour une minute de silence...

**Départ de Martine Currat** – Je vous informe que M<sup>me</sup> Martine Currat-Joye quittera ses fonctions de collaboratrice informatique à la fin du mois et qu'il s'agit là de sa dernière session. M<sup>me</sup> Currat travaille au sein du secrétariat du Grand Conseil depuis février 2008. Après avoir suivi avec succès une formation post-grade en relations publiques, elle a obtenu un poste de chargée de communications auprès de l'Association du personnel de la Confédération. Au nom du Grand Conseil, j'aimerais la remercier pour le travail qu'elle a accompli durant plus de quatre ans et lui souhaiter bonne route dans sa nouvelle vie professionnelle. (*Applaudissements!*)

**Apéritif des produits du terroir** – L'Association des produits du terroir et l'Union fribourgeoise du tourisme lancent une nouvelle brochure. A cette occasion, elle invite les députés à un apéritif ce jeudi 3 mai à l'issue de la séance. (*Applaudissements!*)

**Invitation de la Faculté de droit** – La Faculté de droit de l'Université de Fribourg vous enverra ces prochains jours une invitation à une séance qui se déroulera le 22 mai prochain à 17 h, intitulée «Entre Berne et Lausanne, quelle place pour le canton de Fribourg?» Les députés participant à cet événement sont priés de bien vouloir répondre à l'invitation en s'inscrivant directement auprès de la Faculté.

**Liens d'intérêts** – Je vous rappelle que le député doit rappeler ses liens d'intérêts lorsqu'il s'exprime devant le Grand Conseil. Il ne s'agit pas pour le député qui intervient de décliner systématiquement tous ses liens d'intérêts mais uniquement de rappeler l'intérêt qui l'unit à l'objet en délibération et sur lequel il s'exprime. Les intérêts suivants doivent être signalés:

Art. 13 al. 2 LInf

- a) les activités professionnelles;
- b) les fonctions assumées au sein d'organes de direction, de surveillance ou de conseil dans des personnes morales de droit privé ou de droit public;
- c) les fonctions assumées au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, d'un canton, d'une commune ou d'une collaboration intercantionale ou intercommunale;
- d) les fonctions politiques exercées;
- e) les fonctions permanentes de direction ou de conseil assumées pour le compte de groupes d'intérêts.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

—

## Comptes généraux et rapports d'activité de l'Etat pour 2011<sup>1</sup>

Rapporteur général: **Bruno Boschung** (PDC-PBD/CVP-BDP, SE).

Commissaire: **Georges Godel, Directeur des finances**.

### Entrée en matière générale

**Le Rapporteur général.** Die Staatsrechnung des Kantons Freiburg weist erfreulicherweise bereits zum zehnten Mal in Folge ein positives Ergebnis aus. Mit einem Gesamtaufwand von 3444,2 Millionen Franken zu einem Ertrag von 3447,4 Millionen Franken resultiert aus der Erfolgsrechnung – auch unter Berücksichtigung des ausserordentlichen Aufwands in Form verschiedener Abschlussbuchungen im Betrag von 142,1 Millionen Franken – ein Gewinn von 2,8 Millionen Franken. Das sind 2 Millionen Franken mehr als veranschlagt, womit es zu einer weiteren Verbesserung der Staatsfinanzen kam.

Kommentar hierzu: Ebenso wie eine schlechte Finanzlage viele Fragen aufwirft, tut dies auch eine derart gute finanzielle Situation. So ist die Frage berechtigt, ob – und wenn ja, wo – wir in unserem Kanton in den nächsten Jahren investieren wollen. Gleichzeitig ist die Frage berechtigt, ob es trotz eines weiter erhöhten Investitionsvolumens nicht auch für weitere spürbare Steuersenkungen Platz haben müsste.

<sup>1</sup> Le compte de l'Etat pour l'année 2011 et le rapport d'activité du Conseil d'Etat font l'objet de fascicules séparés.

Im Weiteren müssen wir uns bewusst sein, dass der Kanton Freiburg im interkantonalen Vergleich wohl einer der wenigen Kantone ist, welche über 45 Prozent ihrer Einnahmen aus externen Zuschüssen generieren – insbesondere aus dem interkantonalen Finanzausgleich – und gleichzeitig, wie bereits erwähnt, zum zehnten Mal in Folge eine derart positive Rechnung präsentieren. Zu diesen Fragen und Feststellungen liegen zur Zeit keine konkreten Antworten vor, doch scheinen diese in der laufenden Legislaturperiode im Rahmen der politischen Diskussionen und in der Finanzstrategie des Staatsrates zu suchen sein.

Zur Ertragsseite: Den positiven Rechnungsabschluss haben wir in erster Linie der Ertragsseite zu verdanken, welche sich durch die folgenden Positionen deutlich besser entwickelt hat, als veranschlagt:

- > 66 Millionen Franken höhere Steuereinnahmen als budgetiert, wovon alleine über 48 Millionen Franken aus den Gewinn- und Kapitalsteuern juristischer Personen stammen;
- > 41 Millionen Franken höhere Vermögenserträge, vor allem aus Rückerstattungen von Subventionen der kantonalen Sondereinrichtungen und der Einnahmen des freiburger spitals;
- > 20 Millionen Franken aus der Auflösung von Rückstellungen für die Erneuerung von Seilbahnen und Skiliften sowie für den Erwerb von Gebäuden.

Kommentar hierzu: Die Ertragsseite präsentiert sich aufgrund der vorgeschriebenen Effekten mit nahezu 4 Prozent über den budgetierten Erträgen somit ausserordentlich positiv.

Zur Aufwandsseite: Auch wenn die Aufwandsseite mit rund 120 Millionen Franken, das entspricht etwa 3,9 Prozent, über dem Voranschlag liegt, kann auch diese Seite bei näherer Betrachtung positiv beurteilt werden. Eliminiert man gemachte Veränderungen beim Buchaufwand und bei Durchlaufsubventionen, so liegt der Aufwand gar leicht unter dem Budget. Speziell zum Personalaufwand: Mit über 1,4 Milliarden Franken ist und bleibt der grösste Aufwandposten der Personalaufwand. Dieser liegt mit 1442,6 Millionen Franken 0,1 Prozent über dem Budget, was unter anderem auf einen ausserordentlichen Personalmehraufwand ausserhalb des Stellenetats der Uni (4,4 Millionen Franken) und einen ausserordentlichen Beitrag von 3,3 Millionen Franken in den Zusatzrentenfonds der Polizei im Rahmen der Umsetzung des neuen Personalvorsorgegesetzes zurückzuführen ist. Klammt man diese beiden einmaligen Sonderausgaben aus, so liegt der Personalaufwand gar rund 0,4

Prozent unter dem Voranschlag. Dies entspricht in etwa dem im Budget zu hoch veranschlagten Teuerungsausgleich. Mit Ausnahme des freiburger spitals, welches 11,4 Millionen Franken mehr an Gehältern und Sozialversicherungsbeiträgen ausgegeben hat als veranschlagt, liegen die meisten Dienststellen und Anstalten innerhalb des Budgets. Kommentar hierzu: Die Lohnsumme hat zwischen 2010 und 2011 mit 5,1 Prozent erneut stark zugenommen. Eine ähnlich hohe jährliche Zunahme – ohne grössere Sondereffekte wie zum Beispiel die Übernahme des Personals aus den Spitäler – hatten wir mit 5,2 Prozent nur von 2008 auf 2009. Trotz der momentan guten Finanzlage des Kantons ist einer allfälligen weiteren Steigerung des Personalaufwandes mit der allergrössten Vorsicht zu begegnen. Zwingend notwendige Personalaufstockungen zur Aufrechterhaltung der öffentlichen Dienstleistungen sind wünschbaren Anstellungen gegenüber klar zu priorisieren.

Insgesamt kann somit auch die Aufwandsseite als positiv beurteilt werden. Dem Staatsrat und allen Dienststellen und Anstalten kann eine gute Ausgabendisziplin attestiert werden.

Zu den ausserordentlichen Aufwandsbuchungen: Die ausserordentlichen Abschlussbuchungen auf der Aufwandseite belaufen sich auf 142,1 Millionen Franken, wodurch der reelle Gewinn von 144,9 Millionen auf den Nettogewinn von 2,8 Millionen Franken gedrückt worden ist. Den grössten Brocken mit 80 Millionen Franken stellt eine Zuwendung an den Infrastrukturfonds dar, welcher sich damit auf 180 Millionen Franken erhöhte. 20 Millionen Franken wurden für die Abfederung von Ausfällen beim Ressourcenausgleich auf die Seite gelegt. Rund 17 Millionen Franken werden vorsorglich für die Finanzierung der Spezialdienste in der Universität bereit gestellt. Weitere 8 Millionen Franken sind für den voraussichtlichen Fehlbetrag 2012 des freiburger spitals reserviert. Kommentar hierzu: Der Infrastrukturfonds ist mit 180 Millionen Franken von allen Fonds am höchsten dotiert. Gemäss den Ausführungsbestimmungen zu Artikel 42a bis des Gesetzes über die Staatsfinanzen ist dieses Geld in erster Linie für Projekte in Zusammenhang mit Mobilität und Bildung zu verwenden. Im Sinne einer weiteren Optimierung des Angebotes im öffentlichen Verkehr ist der Finanzierung von Projekten in diesem Bereich sicher eine gewisse Priorität zuzuweisen.

Zur Investitionsrechnung: Das Investitionsvolumen fällt mit Netto 177,5 Millionen Franken über 20 Prozent höher aus als budgetiert und ist damit für unseren Kanton auf einem Rekordvolumen. Der Grossteil der Investitionen ist in das Kantonalstrassennetz, in Darlehen für die Erneuerung von

Seilbahnen und Skiliften, in den Landwirtschaftsfonds aber auch in den Kauf von Liegenschaften geflossen. Kommentar dazu: Trotz der hohen Investitionen liegt der Selbstfinanzierungsgrad immer noch auf einem sehr guten Stand von 37,1 Prozent, was etwas höher ist als 2010 aber tiefer als in den Jahren 2009 und 2008.

Erstes Fazit: Die Staatsrechnung 2011 des Kantons Freiburg konnte nicht zuletzt dank der guten Wirtschaftslage, welche sich weit positiver entwickelt hat als die Prognosen befürchteten liessen, mit einem ausgezeichneten Resultat abgeschlossen werden. Das Reinvermögen ist auf den beträchtlichen Betrag von 886 Millionen Franken angestiegen. Obwohl sich davon bereits über 60 Prozent in zweckgebundenen und der Finanzsicherheit dienenden Töpfen befinden und obwohl die Finanzaussichten schwer zu prognostizieren sind, verfügt der Kanton Freiburg über ein beträchtliches Investitionspotential, welches es nachhaltig zu nutzen gilt. Bezüglich der konkreten Resultate und Rechenschaftsberichte der einzelnen Direktionen und daran angeschlossenen Anstalten verweise ich auf die nachfolgenden Berichterstattungen meiner Kolleginnen und Kollegen der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission.

Als Rapporteur général und auch im Namen der Kommission möchte ich an dieser Stelle noch einen letzten Kommentar zu einer einzelnen Anstalt anbringen: Das Amt für Strassenverkehr und Schifffahrt (OCN), respektive dessen Verwaltungsrat, hat im Jahre 2011 einen Betrag von insgesamt 2,4 Millionen Franken aus sogenannt freien Reserven, welche sich zwischen 1997 bis 2011 angesammelt hatten, einer Verteilung zugeführt. Die Details zu dieser Verteilung werden Sie vom Berichterstatter der entsprechenden Direktion noch hören. Die gewählte Aufteilungsformel dieses Betrages wird von der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission an sich nicht bestritten. Die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission stellt sich jedoch trotz des speziellen Status des Strassenverkehrsamtes die Frage, ob es opportun ist, dass sich innerhalb einer halbstaatlichen Institution, welche für ihre Geschäftstätigkeit über eine Monopolstellung verfügt, ein so grosses freies Vermögen ansammelt.

Mit diesen Kommentaren und Feststellungen empfiehlt die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission einstimmig Eintreten auf die Staatsrechnung 2011 gemäss Dekret Nr. 7 und dankt bei dieser Gelegenheit dem Staatsrat, dem Finanzinspektorat und den verschiedenen Direktionen, Dienststellen und Anstalten für die geleistete Arbeit sowie für die sehr konstruktiven Gespräche und Diskussionen im Rahmen der Detailprüfung.

**Le Commissaire.** Le budget 2011 prévoyait un léger bénéfice. Les comptes se soldent, avant opérations de clôture, par un excédent de revenus significatif. La crise économique et financière que l'on redoutait et qui laissait présager une année difficile en matière de recettes fiscales, plus particulièrement pour les personnes morales, n'a finalement pas eu en 2011 les effets négatifs escomptés sur les finances de l'Etat. Grâce à la bonne résistance de l'économie fribourgeoise et à la diversification de son tissu économique, les revenus encaissés par l'Etat ont été supérieurs aux prévisions. Je tiens toutefois à souligner qu'une part importante des recettes supplémentaires est due aux rattrapages d'impôts sur les personnes morales en 2009 et 2010 et à la hausse des impôts conjoncturels, gains immobiliers, mutations, impôts à la source. Il n'est pas du tout certain que ces revenus resteront à un niveau aussi haut. La réduction des charges contribue également, mais dans une moindre mesure, à l'amélioration du résultat.

Le Conseil d'Etat est satisfait de ce nouveau résultat positif. Il adresse ses remerciements à toutes celles et à tous ceux qui lui ont permis de présenter des comptes qui bouclent pour la dixième fois consécutive par un bénéfice, en particulier bien sûr les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat.

Ce bon résultat s'accompagne d'un programme d'investissements record, d'une augmentation des effectifs du personnel de 294 postes équivalents plein temps, du maintien, et dans certains domaines de l'extension, des prestations publiques et d'une étape supplémentaire d'allègement de la fiscalité estimée à 36 millions de francs pour cet exercice 2011.

A la fin 2011, le capital net de l'Etat s'élève à 886 millions de francs, en progression de 69 millions de francs par rapport à 2010. Si l'on doit bien sûr se réjouir de ce capital, il faut savoir que le 62% de cette fortune, soit 554 millions, est d'ores et déjà attribué à la couverture financière de fonds de provisions destinés à financer des engagements futurs ou en cours de réalisation de l'Etat. Parmi les affectations les plus importantes, permettez-moi de les citer:

- > le fonds d'infrastructure de 180 millions de francs, déjâ cité par M. le Rapporteur;
- > la provision de 55 millions de francs liée aux risques de la BNS; la part aux bénéfices 2011 s'est élevée à 58,5 millions de francs; nous savons déjà qu'en 2012, nous recevrons un montant de l'ordre de 24 millions de francs.
- > la réserve pour risques liés à la volatilité de la péréquation des ressources: 40 millions de francs; on s'attend à des baisses importantes dans les recettes pour les années futures;

- > la provision liée aux changements de méthode de comptabilisation de la subvention fédérale pour l'Université: 33,7 millions;
- > le fonds destiné à financer l'introduction de la deuxième année d'école enfantine: 30 millions;
- > le fonds cantonal de l'énergie: 19,4 millions;
- > le fonds de la nouvelle politique régionale et le fonds de l'emploi: au total 34,2 millions de francs;
- > le solde du fonds du plan de soutien à l'économie: 13 millions de francs.

Ces prochaines années, ces provisions et fonds vont continuer à être mis à contribution et la fortune diminuera d'autant, preuve en est que les prélèvements sur des fonds et financements spéciaux ont sensiblement augmenté aux comptes 2011; on est passé de 42,7 millions en 2009 à 107,2 millions en 2011. L'utilisation et l'affectation de la fortune nette de l'Etat sont donc bien en cours.

Le Conseil d'Etat constate que la situation et les perspectives financières de l'Etat présentent un visage contrasté. Plusieurs facteurs incitent à l'optimisme et c'est réjouissant d'être optimiste, alors que d'autres signes exhorte à la prudence.

Les facteurs suivants émettent notamment des signaux positifs:

- > les exigences constitutionnelles et légales qui n'autorisent pas un déficit durable;
- > le capital dont dispose l'Etat pour faire face à des dépenses d'infrastructures. Là, je crois qu'il est clair qu'il faudra utiliser le fonds prévu à cet effet;
- > le faible coût du service de la dette;
- > le dynamisme démographique du canton qui est aussi un défi.

A l'inverse, un certain nombre d'éléments, sous la forme d'autant de défis, nous font penser que les finances cantonales sont à la croisée des chemins. Parmi ces derniers, on peut en particulier citer:

- > la croissance continue des charges depuis plusieurs années, plus rapide que celle des revenus encaissés. Je crois que c'est important, M. le Rapporteur l'a signalé;
- > les incertitudes persistantes liées aux perspectives économiques;
- > les demandes de prestations toujours plus nombreuses adressées à l'Etat, notamment afin de faire face aux besoins liés à la croissance de notre démographie, au

- vieillissement de la population et aux nouvelles attentes des citoyennes et citoyens de notre canton;
- > les conséquences financières du nouveau financement hospitalier qui, sur la base des informations actuelles, vont être plus lourdes que prévues au budget 2012 et dont on sait déjà qu'elles vont encore s'amplifier les années à venir;
- > les risques élevés qui pèsent sur deux recettes importantes pour le canton, à savoir sa part du bénéfice de la BNS – 58,5 millions de francs aux comptes 2011 – et la part de la péréquation financière – 484,7 millions aux comptes 2011;
- > les défis à relever pour garantir aussi un bon taux de couverture de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, dans un contexte de vieillissement de la population et de recul des rendements des placements;
- > l'engagement de poursuivre une politique de réduction progressive de la fiscalité cantonale, aussi décidée par le Grand Conseil l'automne dernier.

Si l'on sait que le manque à gagner lié à notre part aux bénéfices de la BNS sera en 2012 de l'ordre de 35 millions, que les revenus aux titres de la péréquation des ressources pourraient diminuer de l'ordre de 45 millions en 2013 déjà, que le nouveau financement hospitalier va nous coûter annuellement probablement 15 à 20 millions et que 100 nouveaux postes, je dis bien 100 nouveaux postes, augmentent la masse salariale annuelle, avec les indexations, de plus de 15 millions de francs, on constate que le bénéfice 2011 est quasiment gommé.

Les premiers chiffres du plan financier de la législature 2012–2016, dont le Conseil d'Etat vient de prendre connaissance, confirment que les finances de l'Etat entrent dans une zone de fortes turbulences. Nous aurons sûrement l'occasion d'en reparler dans cette enceinte d'ici cet automne. C'est en vertu de ces divers considérants que je vous invite, au nom du Conseil d'Etat, à voter l'entrée en matière sur les comptes 2011.

**Corminboeuf Dominique** (PS/SP, BR). Pour le Grand Conseil, le mois de mai est devenu, depuis quelques années, la période de bonnes nouvelles concernant l'état de santé financière de notre canton: près de 150 millions de bénéfices avant opérations extraordinaires au compte de résultats. Les charges extraordinaires et autres opérations de clôture diminuent cet excédent à 2,8 millions. Cette prudence est à saluer. Elle est impérative au vu de la conjoncture indécise que nous vivons. Il est nécessaire d'avoir les moyens à disposition afin d'assurer le fonctionnement de l'Etat. Le versement de 80 millions au fonds d'infrastructure permettra d'assurer,

le moment venu, une relance économique – si nécessaire – pour de grands travaux publics.

En cinq ans, nous avons connu une réduction fiscale de plus de 143 millions, tous contributeurs fiscaux compris. Le groupe socialiste n'est pas contre des baisses fiscales pour autant qu'elles ne dégradent pas le fonctionnement de l'Etat. D'ailleurs, compte tenu des perspectives actuelles, il serait opportun de faire une pause dans ce domaine, ceci face aux attentes émanant des régions concernant le HFR et face aussi aux besoins dans l'enseignement. Il faut être conséquent, plus on demandera à l'Etat, plus il lui faudra de moyens financiers pour accomplir ses tâches.

Le total des investissements de plus de 264 millions démontre le dynamisme de notre canton et c'est tout à son honneur. Tous les secteurs sont concernés. Dans les investissements propres, le réseau routier cantonal et national, le réseau hospitalier, le Collège Gambach, l'Ecole des métiers, l'Université ainsi que la Police. Dans le subventionnement d'investissements, ce sont les transports et l'énergie, les améliorations foncières qui en bénéficient le plus. Au niveau du personnel, le secteur hospitalier et l'enseignement font subir une hausse significative des effectifs, mais ceci a été la volonté de ce Parlement et correspond au développement démographique de notre canton. Attention aux impôts conjoncturels qui donnent du mou aux résultats; ceci n'est qu'un miroir aux alouettes! Quant aux impôts sur le bénéfice des personnes morales, le principe de comptabilisation nous laisse à penser que tout va bien mais ceci pourrait rapidement changer. Ce qui est réjouissant, c'est le capital net qui s'élève à 886,4 millions, c'est-à-dire 3183 francs par habitant. Comparé au budget 2011, ce capital ne représente que le quart!

Et la gestion par prestations dans tout ça! Quel rôle a-t-elle joué?

Nous sommes très curieux de voir enfin, une fois, une ombre de résultat, compréhensible et chiffrée en EPT et sous l'angle financier, afin de se positionner par rapport à un instrument qui nous semble bien gourmand et peu contributeur à la bonne marche de l'administration.

C'est sur ces considérations que le groupe socialiste entrera en matière sur les comptes 2011 et votera le décret y relatif.

**Siggen Jean-Pierre** (PDC/CVP, FV). Les comptes 2011 de l'Etat de Fribourg se soldent par un résultat positif de plus de 140 millions de francs. La résistance de l'économie fribourgeoise s'est ainsi remarquablement confirmée. Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique ne peut que

féliciter le Conseil d'Etat pour sa rigoureuse conduite, qui explique aussi cet excellent résultat. Nous adressons nos remerciements à l'administration cantonale et au personnel de l'Etat dont nous ne doutons pas de la compétence et de l'efficacité.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique constate avec satisfaction que les revenus de la fiscalité cantonale n'ont cessé de croître ces dernières années. Notre groupe a toujours soutenu une politique fiscale attractive et responsable et observe qu'une telle démarche n'a jamais mis en péril les prestations de l'Etat. Les excellentes conditions 2011 expliquent l'accroissement de la fortune nette, qui s'établit ainsi à 886 millions, tout en sachant que plus de 60% de ce montant est déjà affecté. Toutefois, nous sommes très conscients aussi des futurs défis que devra relever notre canton. A ce titre, la répartition de l'excédent des revenus nous convient. Le fonds d'infrastructure doit être suffisamment alimenté pour répondre aux besoins. Nous devons également faire face notamment aux risques liés à la RPT et au financement de l'Université ainsi qu'aux coûts liés au nouveau système de financement des hôpitaux. A cet égard, notre groupe connaît une inquiétude croissante. Notre canton, nous l'estimons, est entré en crise en la matière. Le nouveau système de financement des hôpitaux nous coûte très cher et semble déjà mettre en question notre planification hospitalière. Des mesures urgentes s'imposent; j'y reviendrai avec une proposition lorsque nous traiterons des comptes de la Direction de la santé et des affaires sociales.

En définitive, si le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique partage les inquiétudes du Conseil d'Etat, il estime toutefois, au vu des bons résultats 2011 et des pronostics de croissance économique 2012, qu'il existe encore suffisamment de marge de manœuvre pour une baisse d'impôts en 2013. Nous comptons donc à cet égard sur les engagements pris par le Conseil d'Etat lors du traitement de la motion des groupes PDC, PLR et UDC prévoyant ces baisses fiscales. Je rappelle que la motion acceptée partiellement rend le Conseil d'Etat maître du temps et de la proportion des baisses en fonction de ses moyens à disposition. En conséquence, nous attendons avec beaucoup d'intérêt le plan financier de la législature qui débute.

Fort de cette analyse, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique accepte l'entrée en matière et remercie encore une fois le gouvernement pour la bonne tenue des comptes et la prudence avec laquelle il gère notre canton.

**Peiry Stéphane** (UDC/SVP, FV). Les comptes 2011 bouclent avec un excédent de revenus de 2,8 millions, mais en réa-

lité, un excédent de 145 millions, si on ne tient pas compte des allocations et autres provisions extraordinaires. C'est un résultat tout à fait exceptionnel et nous saluons toutes les personnes qui l'ont permis, aux premiers rangs desquels les contribuables et en particulier les entreprises de ce canton. En effet, ce résultat exceptionnel est d'abord le fruit d'une forte progression des recettes fiscales payées par les entreprises; près de 50 millions de plus que prévu au budget. Les entreprises fribourgeoises n'ont pas toutes connu la crise et nous nous en réjouissons. Cela nous laisse aussi à penser que nous avons voté un peu dans la précipitation un plan de relance qui, rétrospectivement, ne s'avérait pas forcément nécessaire. Evidemment, nous sommes toujours plus intelligents après. Néanmoins, j'avais pourtant déjà eu l'occasion de le dire ici lors du débat sur le plan de relance, soutenir la croissance par la dépense publique n'est en général ni utile, ni dans notre philosophie d'approche des problèmes économiques. A fin décembre 2011, 74% du montant affecté au plan de relance, à savoir 37 millions ont été dépensés; dès lors ne pourrait-on pas économiser le solde de 13 millions? Soutenir la croissance et l'emploi par la réduction des prélevements publics s'avère en général beaucoup plus performant et cela se reflète à la lecture de ces comptes. Depuis 2007, nous avons, grâce à la pression du Grand Conseil et du groupe de l'Union démocratique du centre en particulier, revu la charge fiscale des contribuables de 143 millions, dont 26 millions pour les entreprises. Ces investissements dans la réduction de l'impôt portent leurs fruits. La progression de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, qui passe de 85 millions en 2007 à 134 millions en 2011, soit une évolution positive de 57%, compense très largement les efforts consentis en faveur des entreprises de notre canton depuis 2007, à savoir 26 millions.

Partant de ce constat, il faut poursuivre l'effet de la réduction de la fiscalité, notamment en mettant en œuvre les baisses d'impôts votées par le Grand Conseil le 2 février 2011.

Au niveau de la fiscalité des entreprises, nous devrons probablement, sous la pression de l'Union européenne, abandonner le statut privilégié des sociétés holdings et des sociétés de domicile. A titre personnel, je serais favorable à la solution neuchâteloise mise en place par le futur ex-conseiller d'Etat Jean Studer, à savoir la suppression de la discrimination entre sociétés, ce qui sous-entend une baisse substantielle de la charge fiscale des PME, celles-là mêmes qui forment le poumon économique de notre canton et qui répondent toujours présentes à la formation de notre jeunesse en entreprises.

Par ailleurs et malgré ces résultats, l'examen de détail du message du Conseil d'Etat nous amène quand même à faire

une remarque sur l'évolution toujours très importante des charges de personnel. La masse salariale a progressé de 5,1% en 2011 et pour la première fois, l'Etat emploie plus de 10 000 équivalents plein temps, 10 177 pour être précis. La progression des EPT depuis l'an 2000 est particulièrement impressionnante, + 34%. Il s'agit, pour la très grande majorité, de contrats à durée indéterminée, de sorte qu'il serait impossible d'inverser la tendance en cas de retournement conjoncturel. Nous sommes conscients que des paramètres tels que la démographie ou le nombre d'enfants en âge de scolarité ont un impact direct sur les prestations à fournir par l'Etat, et par définition sur le nombre d'équivalents plein temps nécessaires pour assurer ces prestations. Néanmoins, le groupe de l'Union démocratique du centre demande au Conseil d'Etat d'être particulièrement attentif à cette évolution, plus spécialement dans les domaines de l'administration générale.

Avec ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre accepte l'entrée en matière sur ces comptes 2011.

**Hunziker Yvan** (PLR/FDP, VE). Les comptes 2011 de l'Etat de Fribourg ont retenu toute l'attention du groupe libéral-radical. «Le compte est bon», tel pourrait être le titre de ce message! En effet, c'est un nouvel exercice bénéficiaire pour notre canton, 2,8 millions d'excédents de revenu pour plus de 3444,4 millions de charges. Au-delà de ce résultat, il convient de souligner que plus de 140 millions ont été comptabilisés dans différents fonds ou autres provisions, dont 80 millions au fonds d'infrastructure, 20 millions aux risques dus à la volatilité de la péréquation des ressources liée à la RPT. Même 8 millions ont été comptabilisés pour un manco prévisible dans les recettes 2012 du Réseau hospitalier fribourgeois. Ces bons résultats sont certainement dus au principe des petits pas de notre ancien ministre des finances et une maîtrise plus ou moins bonne des charges.

Nos entreprises et notre économie ne sont pas étrangères à ces bons résultats car c'est une augmentation de plus de 43% de l'impôt sur le bénéfice dont on a bénéficié en 2011. C'est peut-être le bon moment pour faire un geste envers celles-ci. Développons un soutien plus grand envers nos PME vu notre saine situation. Le Conseil d'Etat est-il prêt à rendre encore plus attractif notre canton pour nos entreprises? Pas de dette publique mais une augmentation de fortune de près de 70 millions en l'espace d'une année! Faut-il s'en réjouir? Le canton doit-il continuer à capitaliser ou plutôt mettre en œuvre des baisses fiscales acceptées l'année passée par le Grand Conseil? L'analyse de notre fortune fait quand même apparaître que plus de la moitié de celle-ci est déjà affectée et que nous devons rester attentifs à ne pas gaspiller ces deniers afin que notre fortune soit aussi positive.

La augmentation de la démographie de notre canton est à prendre au sérieux. En dotant le fonds d'infrastructure d'un supplément de 80 millions, le Conseil d'Etat pourra continuer à développer nos routes et autres transports publics.

Le groupe libéral-radical se réjouit de l'excellence de ces résultats et félicite l'ensemble du Conseil d'Etat et de son personnel pour sa gestion rigoureuse des comptes. C'est avec ces considérations qu'il entrera en matière.

**Chassot Claude** (ACG/MLB, SC). A l'instar des représentants des différents groupes parlementaires qui se sont déjà exprimés, je ne puis qu'ajouter le sentiment de satisfaction qui anime le groupe Alliance centre gauche à la lecture des comptes 2011. Le canton de Fribourg serait-il bénit des dieux et à l'abri des turbulences économiques qui secouent les marchés tant nationaux, européens que mondiaux? La politique de la prudence et une certaine rigueur budgétaire portent leurs fruits. Le groupe Alliance centre gauche salue ici l'ensemble des agents de la fonction publique sans qui les résultats ne seraient certainement pas les mêmes. Si l'Etat employeur occupe plus de 10 000 postes équivalents plein temps, avec la plus forte augmentation enregistrée en 2011, il sied ici de rappeler la qualité, l'engagement et le sérieux avec lequel l'immense majorité des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat remplissent leurs missions. Nous leur en sommes reconnaissants. Quant au commissaire du Gouvernement en charge des finances, quel qu'il soit, il sait qu'il peut compter sur les compétences du grand timonier, notre trésorier cantonal M. Berset, qui depuis des années maintient le cap sans succomber au chant des sirènes, même si celles-ci se trouvent parmi nous.

Soulignons encore les éléments essentiels de ces comptes 2011; ils ont été mis en exergue dans les différentes interventions, je ne vais pas y revenir. Avec ce bénéfice plus modeste que les autres il est vrai, nous pouvons saluer avec satisfaction l'augmentation de la fortune du canton qui arrive à 886 millions de francs, soit plus de 3000 francs par habitant. Mesdames et Messieurs, qui dit mieux? Des finances saines permettent à l'Etat de poursuivre l'amélioration de ses infrastructures et ce ne sont pas les idées ou projets qui manquent. Nous sommes donc conscients que cette bonne santé est en lien étroit avec une amélioration des revenus fiscaux, domaines dans lesquels il faudrait observer tout de même une certaine prudence lorsque l'on propose des déductions pas toujours bien ciblées et il y en a. L'Etat social, tissé par nos prédécesseurs, a un coût il est vrai. Le canton de Fribourg et ceux qui l'ont dirigé ces dernières décennies ont mis en place des instruments répondant aux besoins d'un Etat

moderne, orienté vers l'avenir où le monde de l'économie ne peut faire fi de l'humain, soyons-en toutes et tous conscients.

Notre canton grandit, sa démographie galopante en est la preuve. On aime venir chez nous pour ce que l'on est, pour ce que l'on a: une qualité de vie certaine, un bon système scolaire du premier au dernier échelon, un bilinguisme vivant, bref le Fribourgeois est quelqu'un de parfaitement fréquentable. J'ouvre ici une parenthèse pour dire que le canton doit maintenant se donner des moyens financiers conséquents dans ses priorités. A force d'être trop prudent, on ne fait plus de l'avant mais du sur place. En observateur attentif, ce canton ne doit non seulement faire ce que ses voisins font de bon, mais agir avant de réagir. Dans ce sens-là, notre fortune peut répondre aux besoins du quotidien, mais aussi à un projet de société d'un canton moderne ouvert au monde. Les comptes de l'Etat sont l'IRM de la santé financière de ce canton qui se porte bien, depuis plusieurs années maintenant. Allons de l'avant avec force et convictions, notamment dans des projets novateurs qui tendent la main aux générations futures.

Deux inquiétudes préoccupent cependant les membres du groupe Alliance centre gauche: celle liée à un contrôle efficace de certains services de l'Etat gérés par mandats de prestations, la question a été soulevée tout à l'heure par notre collègue Corminboeuf; cette manière de faire devrait, à notre avis, être rediscutée à l'avenir sous l'angle d'une critique constructive. L'autre inquiétude est liée à la répartition financière des tâches entre communes et canton, où parfois un coup de pouce supplémentaire de l'Etat serait le bienvenu dans la mise en place de certaines infrastructures de première importance.

C'est avec ces remarques, qui ne sont pas des états d'âme mais qui doivent mettre en exergue la véritable âme d'un Etat moderne, que le groupe Alliance centre gauche a pris connaissance des comptes 2011 et acceptera l'entrée en matière.

**Waeber Emanuel** (UDC/SVP, SE). Der nun vorliegende Rechnungsabschluss 2011 soll auch als Wegweiser für die Zukunft dienen und uns aufzeigen, in welchen Bereichen unsere Regierung während dieser Legislatur zum Handeln eingeladen werden kann.

Il me semble dès lors important de vous rappeler quelques chiffres clés au début de cette nouvelle législature et ceci avant que notre canton soit confronté à des problèmes financiers majeurs. Je vais faire quelques comparaisons de l'évolution des comptes pendant les douze dernières années, c'est-à-dire entre l'année 2000 et l'année 2011.

- > Premier exemple: en l'année 2000, le canton comptait 7604 EPT. Avec les comptes 2011, nous comptions aujourd'hui 10 177 EPT. Comme énoncé, cela signifie une augmentation de 34%. Les frais du personnel étaient alors chiffrés à 874 millions. Avec les comptes 2011, ces charges se situent à plus de 1,4 milliard de francs; cela signifie une augmentation de 65%.
- > Deuxième exemple: les recettes fiscales se chiffraient en 2000 à 682 millions de francs. Avec les comptes 2011, nous sommes à 1,12 milliard de francs; cela nous donne une augmentation de 65%
- > Troisième exemple: les charges du compte courant se chiffraient en 2000 à encore 1,97 milliard de francs. Aujourd'hui, nous sommes à 3,44 milliards de francs; cela signifie une augmentation de 75%, dont 1,44 milliard de francs pour le personnel.
- > Quatrième et dernier exemple: la population. Vous le savez, vous l'avez lu la semaine passée, notre canton comptait en 2000 une population de 236 000 personnes. Aujourd'hui, fin 2011, nous sommes à presque 285 000 habitants; cela signifie une augmentation de 20%.

Mit diesen vier Eckdaten können folgende drei Haupt-schlüsse gezogen werden:

1. Das Verhältnis zwischen Bevölkerungszuwachs und Aufwand einerseits sowie das Verhältnis zwischen Personalkosten und Steuereinnahmen andererseits ist äusserst ungesund und wohl in der ganzen Schweiz einmalig. Ich habe in allen anderen Kantonen keine ähnlichen Beispiele gesehen. Demzufolge sollte innerhalb der Zentralverwaltung ein Personalstopp eingehend geprüft werden. Schliesslich lade ich den Staatsrat ein, gerade die neuen Kosten eingehend zu überprüfen, denn hier liegt meiner Ansicht nach ein enormes Einsparpotential.
2. Trotz getätigter Steuerreduktion ist die Summe der Steuereinnahmen überdurchschnittlich gestiegen. Ich bin der festen Überzeugung, dass weitere gezielte Steuererleichterungen sowohl für den Mittelstand, für Familien als auch für die Unternehmen absolut vertretbar sind. Denn wir wollen auch in Zukunft als Kanton attraktiv bleiben.
3. Die massive Zunahme des Aufwands der laufenden Rechnung ist kritisch zu überprüfen und ohne Tabus zu hinterfragen. Den heutigen, gut ausgebauten und in gewissen Bereichen fast einladenden Sozialstaat können wir in Zukunft nur finanzieren, wenn wir auf der Seite der Einnahmen die nötigen Mittel zur Verfügung haben und dies, ohne den Mittelstand noch vermehrt zu behindern.

Nous demandons donc au Gouvernement de fixer pour cette législature des priorités claires et de procéder à une vérification approfondie de ses tâches car une répartition sous forme d'arrosoir ne sera plus possible à moyenne et longue échéance. Je vous remercie de votre attention.

**Page Pierre-André (UDC/SVP, GL).** J'ai écouté avec attention les rapporteurs des différents groupes parlementaires et me joins aux compliments faits au Gouvernement concernant la gestion des comptes. Par contre, j'ai été surpris par le rapporteur du groupe libéral-radical qui demande également une diminution de la fiscalité. Je vous rappelle que, malheureusement, c'est grâce à votre vote que l'échéancier n'a pas été suivi au mois de février 2011. Sans ce vote, aujourd'hui, nous pourrions avoir des diminutions fiscales telles que nous le souhaitions.

**Le Rapporteur général.** Je remercie tous les intervenants et je constate que l'entrée en matière n'est pas combattue. Il y a quelques remarques et questions ou demi-questions concrètes qui ont été posées. J'en fait un petit résumé pour faciliter la tâche de M. le Commissaire.

Tout d'abord, le rapporteur officiel du groupe de l'Union démocratique du centre a demandé ce qu'il en est du solde de 13 millions du fonds du plan de relance de l'économie. Je laisserai le soin de répondre à M. le Commissaire, à savoir si il faut laisser cette somme dans le fonds ou la dissoudre à quelque part.

Concernant la remarque de notre collègue Peiry sur l'imposition des holdings, celle-ci a déjà été discutée en commission mais pas en détail.

Il y a quelques intervenants qui ont posé des questions notamment sur la gestion par prestations, qui n'a, il faut le dire, pas tellement donné de résultats les années passées. On en a déjà discuté en commission: il y a effectivement un groupe de travail mandaté par le Conseil d'Etat qui va analyser la situation. Je laisse peut-être M. le Commissaire donner des explications complémentaires à ce sujet.

Pour ma part, j'ai seulement une remarque: il a été dit qu'effectivement 60% de cette fortune libre est déjà réservée. C'est juste, mais je relève que dans ces 60% sont inclus les 180 millions du fonds d'infrastructure.

Herrn Kollege Waeber zeichnet hier ein bisschen ein düsteres Bild. Im Bereich des Personals, das haben wir schon gesagt, ist sicher Einhalt und Vorsicht geboten. Das war auch die Meinung der Finanz- und Geschäftsprüfungskommis-

sion. Bezuglich der Steuersenkungen haben wir auch schon gesagt, dass mindestens eine Diskussion in Gang gebracht werden müsste, um weitere Finanzen- und Steuererleichterungen zu prüfen.

**Le Commissaire.** Merci à M. le Rapporteur d'avoir fait le travail, presque tout le travail. Néanmoins, permettez-moi d'apporter quelques éléments.

Tout d'abord, je relève que l'ensemble des députés accepte l'entrée en matière sur ces comptes. Et, comme je l'ai fait tout à l'heure, vous aussi avez relevé le sérieux de l'administration d'une manière générale, qui a contribué à cet excellent résultat. J'aimerais également revenir sur les interventions des députés, qui sont entre optimisme et réalisme. Je l'ai dit à l'entrée en matière, même si nous avons une dixième année bénéficiaire, nous avons quand même quelques éléments qui nous disent de faire attention. Une politique claire a été menée ces dernières années. Nous devons aussi avoir une politique claire à l'avenir avec des objectifs précis. Bien sûr, lorsqu'on parle de bénéfice en millions – 144,9 millions avant les réserves – cela paraît beaucoup, mais en fonction ou en regard des dépenses totales, cela ne fait que 4,2%. J'ai eu l'occasion de faire examiner les 28 communes qui ont publié leurs comptes: leur bénéfice est nettement plus élevé. Sur l'ensemble de ces 28 communes, c'est 7,7% de bénéfice avant opérations de clôture. Je précise qu'il y a quelques communes qui sont déficitaires mais certaines montent jusqu'à près de 30% de bénéfice en pour-cent des charges. Ceci démontre que si cela va bien pour le canton, pour les communes, cela va encore mieux! C'est peut-être intéressant de le rappeler.

Plusieurs d'entre vous on parlé d'investissements. C'est vrai, des investissements records ont été réalisés en 2011. Le Conseil d'Etat de la dernière législature a toujours voulu continuer à augmenter les investissements. C'est aussi la volonté, dans le plan financier à l'étude actuellement, de les augmenter. Bien entendu, ces investissements doivent être ciblés. Ils sont nécessaires pour l'avenir de notre canton. Pour l'avenir de notre canton, il faut surtout maîtriser le fonctionnement pour avoir la capacité nécessaire afin de pouvoir investir.

On a parlé de gestion par prestations (GpP) aussi. Je donne un élément de réponse. Tout d'abord, en fonction de l'évolution de notre société, de l'agrandissement de l'administration en rapport avec l'évolution démographique, une gestion par mandats de prestations nous paraît indispensable. D'ailleurs, nous avons une base légale. Cela avait été introduit à titre d'essai. Un rapport a été soumis à ce Grand Conseil, sauf erreur en 2004–2005. Nous avons décidé – à l'époque, j'étais

président de la Commission des finances et de gestion – de continuer. C'est vrai, peut-être, que cela mérite une amélioration. D'ailleurs, mes services analysent la situation pour l'améliorer. Nous essayerons d'avoir un tableau de bord. Nous verrons de quelle manière nous pourrons améliorer la situation. Il faut admettre aussi que c'est un travail supplémentaire pour la Commission des finances et de gestion d'aller rechercher les éléments pour examiner où est passé l'argent, quel montant, par rapport à l'ensemble du montant affecté au personnel, est affecté pour telle ou telle tâche. Aujourd'hui, il faut être clair, on ne peut pas changer la situation, on doit respecter la législation que le Grand Conseil a votée mais cela n'empêche pas d'essayer d'améliorer la situation.

On a parlé aussi de l'hôpital fribourgeois (HFR), des provisions qui ont été faites pour assurer l'avenir. Simplement dans ce domaine, nous avons provisionné 8 millions. Aujourd'hui, nous savons que ce n'est pas 8 millions supplémentaires dont nous aurons besoin en 2012, mais 15,2 millions. Pour le reste, je laisserai le soin à M<sup>me</sup> la Commissaire, Directrice de la santé publique et des affaires sociales, de répondre mais, en qualité de président du Gouvernement, je pense qu'il est nécessaire d'analyser la situation de tout le secteur de la santé, de tous les hôpitaux, pour avoir une vue claire. Que veut-on pour notre avenir? Il ne s'agit pas de dire «aujourd'hui, il faut tout maintenir partout», mais il s'agit de savoir quelles prestations nos hôpitaux doivent offrir et quelle est la meilleure manière d'y parvenir. C'est un travail qui doit être fait par des gens compétents et c'est aussi des décisions qui doivent être prises par le Gouvernement à un moment donné.

Il a été question du plan de relance: était-il nécessaire ou pas? Il faut admettre qu'à l'époque du plan de relance, on voyait plus noir que la réalité. On est toujours plus intelligent après. Je crois pouvoir dire quand même que cela a contribué au bon fonctionnement de l'Etat. Nous avons pu rattraper dans certains domaines, comme dans le domaine des routes que je connais où nous avons mis plus de 5 millions pour l'amélioration du réseau. Chacune et chacun d'entre vous a constaté que c'était une nécessité, dans la dernière législature, d'améliorer la situation au niveau de l'entretien des routes. Je signale encore les cours inter-entreprises, les allocations d'insertion professionnelle, le fonds de soutien à l'innovation. Je crois que c'est important de soutenir l'innovation, cela fait prospérer notre économie aussi. Nous avons aussi mis des montants pour les bâtiments et les constructions, pour le photovoltaïque. Tous ces éléments ont démontré que c'était une nécessité. Il est vrai que parfois il manque des entreprises, tellement il y a eu de travail ces dernières années. Je crois que cela a été démontré que c'était, d'une manière générale, extrêmement positif. Je ne suis pas convaincu qu'il

faille annuler ce fonds. En fonction de l'évolution on verra ce qu'il sera judicieux de faire. Si mes souvenirs sont bons, ce fonds doit être utilisé jusqu'en 2013 ou au plus tard 2014, sans quoi ce montant devra être intégré dans la fortune de l'Etat ou le fonds devra être dissous.

Ensuite, la fiscalité. Bien sûr, plusieurs d'entre vous l'ont dit: si vous aviez imposé un calendrier en février 2011, nous aurions une baisse fiscale. Encore faut-il pouvoir la faire! Je crois qu'on doit vraiment pouvoir trouver l'équilibre entre les prestations que veut offrir l'Etat, que vous les députés avez souhaité offrir à la population fribourgeoise, et la fiscalité. Vous l'avez aussi constaté, pour le budget 2012 qui avait été présenté par mon prédécesseur, ce n'était pas possible puisque nous avons déjà puisé, pour le boucler, dans les provisions. Quand on parle de fiscalité comparée, j'aimerais rappeler deux éléments. Tout d'abord l'impôt sur les personnes physiques: il faut admettre qu'on n'est pas bien loti. J'ai une étude aujourd'hui de l'Université de Saint-Gall qui démontre clairement, même avec les améliorations qu'on a faites, qu'on ne s'est pas amélioré au niveau du classement. Les mieux lotis sont les familles avec enfants; ça démontre que la politique menée ces dernières années par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil était juste, puisque c'est là qu'on le meilleur. Mais on est bon à nulle part, je crois qu'il faut l'admettre.

Maintenant au niveau des personnes morales, on prend souvent l'exemple de Neuchâtel. C'est très bien de prendre des exemples, mais encore faut-il voir la réalité. Au niveau des personnes morales, nous sommes le canton le mieux loti en Suisse romande aujourd'hui. J'ai les chiffres sous les yeux, j'ai eu l'occasion de les donner à la presse il y a quelques temps. On parle de Neuchâtel. Aujourd'hui pour les personnes morales, avec les communes – et je prends comme référence la commune de Fribourg – y compris l'impôt paroissial, on se trouve à 24,42 centimes d'impôts. Si je prends Neuchâtel en 2012, eh bien on se trouve à 26,5 centimes. En 2013, ils seront 24,5 et en 2014, ils se situeront à 22,5. Cela simplement pour préciser à propos de la solution neuchâteloise que je ne critique pas, je précise, puisque je fais cette analyse. Nous avons un groupe de travail, on verra dans quel sens on va, mais aujourd'hui nous sommes mieux que Neuchâtel et mieux que les autres cantons romands. Donc, ça ne signifie pas qu'il ne faut rien faire, je le précise. Et quand on dit, à juste titre, que l'amélioration des comptes a été faite par les personnes morales, il faut rappeler ce que j'ai dit en entrée en matière: le 70% est comptabilisé par des estimations et le reste est le surplus que nous avons obtenu par rapport aux prévisions qui étaient pessimistes lorsqu'on a fait les budgets en 2008 pour 2009 et en 2009 pour 2010; le 30% de l'impôt encaissé est le solde de ces deux années-là et c'est 40 millions

supplémentaires. Donc c'est important de rappeler le système et la manière dont il est comptabilisé. Mais encore une fois ça mérite une analyse.

Un député a parlé de l'Union européenne, eh bien ce n'est pas sous cet angle-là qu'on a le problème, c'est sous l'angle des articles 127 et 128 de la loi sur les impôts cantonaux. C'est l'harmonisation fiscale, on verra ce qu'il se passe au niveau de la Confédération, mais actuellement il n'y a pas de changement. Mais peut-être simplement pour votre information, sous cet angle-là – j'ai les comptes finaux 2009, puisque ça se décale tout le temps – ce sont 133,668 millions qui avaient été encaissés pour les personnes morales. Les sociétés de domicile et les holdings, articles 127 et 128, eh bien représentent le 13,69%, à savoir 18,305 millions. On verra l'avenir, à la fin de cette année: que fait-on avec, d'une part, les allègements fiscaux qui sont prévus et, d'autre part, la fiscalité des personnes morales.

Concernant le personnel, plusieurs l'ont cité, y compris M. le Député Emanuel Waeber. Alors c'est vrai je l'ai dit à l'entrée en matière, le personnel a augmenté de 5,1% parallèlement à l'ensemble des charges qui a augmenté de 3,9%. J'en viens à la question et aux remarques de M. le Député Waeber lorsqu'il a fait ses comparaisons, que je ne conteste pas, je n'ai pas pu les vérifier. En parallèle et pour être totalement transparent, il faudrait voir les nouvelles prestations qu'on offre aux Fribourgeoises et aux Fribourgeois. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut rien faire, mais lorsque vous dites qu'il faut faire un blocage du personnel, c'est très bien et très facile en théorie, mais lorsque vous faites un budget et que vous avez comme prévisions un certain nombre de classes à ouvrir, en fonction de l'évolution démographique, je ne suis pas sûr que quelqu'un dans cette enceinte est prêt à aller dire «on va mettre, au lieu de 18 élèves, 40 ou 50 par classe». Je simplifie... Je crois qu'il faut prendre tous les éléments.

Voilà, et puis en parlant d'arrosoir, bien sûr ça n'a jamais été la volonté du Gouvernement de faire une politique d'arrosoir. Dans le plan financier on a cette volonté de ne pas faire une politique d'arrosoir. Ceux qui la souhaitent devraient écouter M. Jardinier le dimanche matin. C'est lui qui dit comment il faut arroser les fleurs.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à l'examen de détail des comptes.

## Comptes généraux de l'Etat

### Finances

**Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV), rapporteur.** Les comptes 2011 de la Direction des finances boucle avec un excédent de revenus de 1,520 milliard, contre un excédent de revenus budgétés de 1,529 milliard. Cependant, cette péjoration de 9 millions par rapport au budget est toute relative étant donné que la Direction des finances a enregistré des opérations de clôture pour un total de 114 millions. En faisant abstraction de ces opérations de clôture, dont les deux principales sont les allocations au fonds d'infrastructure pour 80 millions et au fonds de la péréquation financière pour 20 millions, la Direction des finances présenterait un excédent de revenus en amélioration de 105 millions par rapport au budget. Cet excédent complémentaire de revenus est essentiellement le résultat de recettes fiscales supplémentaires, à savoir pour l'essentiel l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales, + 48, 4 millions, l'impôt anticipé, + 7 millions, l'impôt à la source, + 5,8 millions, la part à l'impôt fédéral direct, + 5,5 millions, l'impôt sur les gains immobiliers, + 3,9 millions, l'impôt sur les successions et les donations, + 4,8 millions. Vous trouverez en page 32 du message une liste complète des revenus en plus par rapport au budget, respectivement des revenus en moins. Pour ces derniers, relevons la baisse constatée de l'impôt sur les revenus des personnes physiques, - 5,4 millions.

L'examen de détail des différents services de la Direction des finances nous amène à faire les commentaires suivants:

> Centre de charges 3705, Administration des finances. La gestion par prestations (GpP) s'applique aussi à l'Administration des finances. On en a déjà discuté lors du débat d'entrée en matière: 2012 est une année charnière pour la GpP en ce sens qu'une analyse est en cours et qu'un bilan de la GpP devra être tiré. Pour ma part, je suggère effectivement de mettre en place une sorte de tableau de bord afin de permettre une meilleure lisibilité des résultats ressortant de la gestion par prestations.

Position 3010.100, traitements du personnel: l'écart par rapport au budget s'explique notamment par le fait que l'engagement de certains postes est intervenu en cours d'année. De plus, il y a eu un délai de vacance lors de certains remplacements et certains engagements de personnel ont été momentanément différés.

Position 3181.000, pertes sur créances pour environ 23 000 francs. Il s'agit de créances non imputables à un

service en particulier et c'est pour cette raison qu'elles apparaissent ici.

Position 4420.001, dividendes. Il est intéressant de relever que la Société des salines suisses du Rhin réunies SA a versé un dividende de 165%, à savoir 759 000 francs.

Concernant les prêts au Groupe E SA, dont nous trouvons les intérêts sous la rubrique 4450.002, il faut mentionner que le taux est fixé à 4% et que les prêts ont une durée indéterminée.

A propos des écarts constatés pour la part à l'impôt anticipé, rubrique 4600.100, et au produit de la retenue de l'impôt de la fiscalité de l'épargne de l'Union européenne, rubrique 4600.700, il faut savoir que les prévisions budgétaires sont faites et communiquées par la Confédération. Par définition, il est difficile de budgérer ce type de recettes.

- > Centre de charges 3725, Service de l'informatique et des télécommunications. Concernant les cas de vols découverts il y a quelques temps et pour lesquels un collaborateur du SITel fait actuellement l'objet d'une enquête, des mesures strictes ont été mises en place pour éviter que cela ne se reproduise. Il faut aussi relever que le SITel, avec 82 équivalents plein temps, fonctionne de plus en plus comme un service de coordination et que pour la mise en place d'importantes applications informatiques, l'Etat n'a pas d'autre choix que de faire appel à des prestations de tiers. Cela permet une certaine souplesse et de faire appel aux compétences les plus pointues, mais cela a aussi un coût pour l'Etat, nous le constatons à la lecture des prestations informatiques fournies par des tiers dans les différents services de l'Etat.
- > Centre de charges 3730, Service du personnel et d'organisation. Les frais de formation figurant sous la position 3090.000, pour un total de 764 700 francs, couvrent essentiellement un mandat confié à la Haute Ecole de gestion pour toute la formation continue offerte par l'Etat à ses employés. Il s'agit d'un contrat de sous-traitance; cette somme englobe aussi la formation des apprentis placés sous la houlette du SPO.
- > Centre de charges 3740, Service cantonal des contributions. Les variations de recettes fiscales ont déjà été évoquées en préambule de mon rapport, je n'y reviens pas. A propos de la méthode de comptabilisation des impôts, il est important de signaler que celle-ci n'a pas changé par rapport aux années précédentes et que les impôts de l'année en cours sont répartis sur trois ans, selon les clés de répartition définies à la page 33 du message.

Position 3181.003, impôts irrécouvrables. Il figure aussi un revenu de 669 000 francs lié au rachat de créances de contribuables qui sont comptabilisées en diminution des impôts irrécouvrables. Nous avons constaté que des directives bien précises existent pour le rachat par un contribuable de son acte de défaut de biens.

- > Centre de charges 3745, Service des impôts sur les successions et donations. Le montant d'impôt sur les successions et donations de plus de 8 millions, contre 3,3 millions inscrits au budget, est le reflet de quelques cas et il est par conséquent tout à fait exceptionnel par rapport à la moyenne des années précédentes.
- > Centre de charges 3760, Service du cadastre et de la géomatique. Ce service boucle ses comptes avec un excédent de charges de près de 2 millions, alors que 4,5 millions étaient inscrits au budget. Cela s'explique notamment par la diminution sensible des frais de mensuration officielle sous la rubrique 3130.051. Cette rubrique sert à honorer les géomètres pour leurs travaux. Le Service a reçu moins de factures en 2011; ceci est probablement lié à l'énorme charge de travaux supplémentaires exigés par les nouvelles constructions. Mais 2011 est tout à fait exceptionnel et le Service estime qu'en 2012, les frais de géomètres atteindront à nouveau la moyenne habituelle.
- > Centre de charges 3765, Registre foncier. A relever les montants des impôts sur les mutations d'immeubles et les impôts sur les gages immobiliers qui ensemble sont supérieurs au budget pour 6,4 millions.
- > Centre de charges 3775, Recettes et dépenses générales. C'est dans ce chapitre que l'on retrouve les opérations de clôture mentionnées au début de mon rapport, à savoir les attributions aux réserves pour la péréquation de 20 millions et au fonds d'infrastructure de 80 millions, ainsi que des versements supplémentaires aux provisions pour 14,7 millions, dont 5 millions pour les engagements hors bilan. La provision pour engagements hors bilan totalise 20 millions au 31 décembre 2011. Elle permettrait de couvrir, le cas échéant, diverses prétentions. Toutefois, rien n'est provisionné dans les comptes pour faire face aux prétentions formulées par une société de recherche d'hydrocarbures qui avance des prétentions à hauteur de 76 millions, suite au non-renouvellement de son permis de recherche.

**Le Commissaire.** Je remercie le rapporteur, M. le Député Peiry, pour son rapport très complet. Je n'ai rien à ajouter en l'état.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

## Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011

### Direction des finances

**Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV), rapporteur.** Au niveau du rapport d'activité, il est à relever au chapitre 3, traitant du Service cantonal des contributions, le succès rencontré par le logiciel FRItax pour l'établissement des déclarations d'impôt. Ainsi, en 2011, plus de 91 000 déclarations ont pu être saisies par des lecteurs optiques, ce qui représente plus de 53% des déclarations d'impôt. FRItax facilite grandement le travail des contribuables et de l'administration fiscale. A la fin de l'année 2011, 92% des contribuables personnes physiques avaient reçu leur avis de taxation et le décompte final de l'impôt 2010. Pour les personnes morales, ce taux représente 62%. Mais dans les deux cas, ces taux sont malgré tout en léger recul par rapport à l'année précédente. Il est aussi intéressant de relever qu'en moyenne 40 000 contribuables payent leurs impôts en une seule fois.

Concernant les commandements de payer, il est mentionné à la page 11 que le Service cantonal des contributions a expédié des réquisitions de poursuites qui ont provoqué la réception de 17 700 commandements de payer, contre 11 458 en 2010. Cela représente une augmentation de plus de 50% d'une année à l'autre. Dans les comptes détaillés remis aux membres de la Commission des finances et de gestion, on évoque le chiffre de 12 235 commandements de payer envoyés en 2011 pour les impôts cantonaux. Ces informations divergentes entre le rapport d'activité et les justificatifs des comptes semblent contradictoires, mais dans les deux cas on assiste quand même à une forte augmentation des commandements de payer, ce qui est mauvais signe.

- > L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

## Rapport et comptes 2011

### Banque cantonale de Fribourg (BCF)

**Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV), rapporteur.** A la lecture de ce rapport annuel, on peut constater que la BCF se porte bien et que l'année 2011 a été une nouvelle année record. En effet, le bénéfice net 2011 a progressé de 5,1% à 107,6 millions. Le total du bilan dépasse pour la première fois les 14 milliards, en progression de 10,3% et les dépôts de la clientèle franchissent la barre des 10 milliards, également en progression

de 4,4%. Les crédits à la clientèle, quant à eux, augmentent de 4,4% à 12,5 milliards.

Nous pouvons aussi constater que la BCF a versé en 2011 plus de 50 millions d'impôt aux collectivités publiques – canton, communes paroisses – et consacre 3 millions en faveur de la culture et du sport.

Sous l'égide de M. Albert Michel, en qualité de président de la direction générale de 1993 à 2011, le total du bilan est passé de 6,1 à 14,4 milliards, les crédits de 5,2 à 12,6 milliards et les dépôts de la clientèle de 3,4 à 10,5 milliards. Pourtant, en 2011, la BCF n'employait que deux collaborateurs de plus qu'en 1993. L'Etat pourrait-il s'en inspirer? Je laisse la question ouverte.

Comme vous le savez, M. Albert Michel a quitté la présidence de la direction générale au 31 décembre 2011. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, il est président du conseil d'administration.

**Le Commissaire.** A l'image des comptes 2011 de l'Etat, la Banque cantonale de Fribourg réalise effectivement un excellent résultat en 2011, comme vient de le relever M. le Rapporteur. La BCF contribue ainsi, conformément à la loi qui la régit, au développement du canton. Les résultats montrent qu'elle en bénéficie également. Grâce au dynamisme et à l'engagement de ses organes, de sa direction, de ses 373 collaboratrices et collaborateurs, elle a été en mesure de renforcer sa solidité financière: preuve en est un total de fonds propres de 1,3 milliard de francs à fin 2011, en augmentation de 65% par rapport à 2005 alors que, durant cette même période, le total du bilan a progressé de 61%.

En 2012, la Banque cantonale versera à l'Etat 30 millions de francs sous forme de part au bénéfice. A ce montant, s'ajouteront 11 millions de francs au titre de rémunération de la garantie et du capital de dotation ainsi que des impôts cantonaux. Je laisse également ouverte la question qu'a soulevée M. le Député Peiry, rapporteur.

> Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 66 voix sans oppositon ni abstention.

*Ont voté oui:*

Affolter (LA, PS/SP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bonny (SC, PS/SP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/

CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur ( ), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rime (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wassmer (SC, PS/SP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 66.*

## Comptes généraux de l'Etat

### Pouvoir exécutif/Chancellerie d'Etat

**Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV), rapporteur.** Le chapitre «Conseil d'Etat/Chancellerie d'Etat» boucle ses comptes avec un excédent de charges de 12 543 000 francs, en augmentation de 665 000 francs par rapport au budget. Cela s'explique par l'introduction dans ce chapitre des comptes dévolus au Service de la législation, autrefois intégré dans les comptes de la Direction de la sécurité et de la justice.

- > Centre de charge 3100 – Conseil d'Etat. L'augmentation des frais de réception, sous la rubrique 3170.005, s'explique par réception donnée en l'honneur du nouveau conseiller fédéral Alain Berset, pour un montant de 220 000 francs. Position 4260.004 – Récupération de traitements: il s'agit des indemnités fixes perçues par les conseillers d'Etat membres de conseils d'administration, qui sont restituées à l'Etat. Les jetons de présence, quant à eux, sont acquis aux conseillers d'Etat. La budgétisation de cette rubrique est difficile car cela dépend du nombre de conseils d'administration et de la nature des rétributions.
- > Centre de charges 3105 – Chancellerie d'Etat. La rubrique 3511.007 – Versements aux provisions: les 100 000 francs concernent une provision pour un concept nouveau de la promotion de l'image du canton de Fribourg, encore à définir mais probablement en partenariat avec d'autres acteurs intéressés par la promotion de notre canton, tels que le tourisme, la culture, l'économie, etc.
- > Centre de charges 3120 – Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données. C'est

aussi la première fois que les comptes de cette Autorité apparaissent dans le chapitre de la Chancellerie mais, contrairement au Service de la législation, le budget de cette Autorité avait été présenté dans ce chapitre. Auparavant, ces comptes figuraient aussi dans ceux de la Direction de la sécurité et de la justice. Il s'agit d'une enveloppe budgétaire et, comme cela ressort des comptes, celle-ci a été globalement tenue. Avec la nouvelle loi sur l'accès aux documents, cette autorité a augmenté ses EPT de 0,8 unité.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

## Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011

### Chancellerie d'Etat

**Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV), rapporteur.** A propos du rapport d'activité de la Chancellerie, je mentionnerai deux éléments.

Le premier: comme chacun d'entre nous a pu le constater, le logiciel Votel a bien fonctionné lors des élections fédérales et cantonales de l'automne dernier. Ce logiciel coûte cher puisque le canton a déboursé depuis 2006 plus de 900 000 francs. En outre, il devra être mis à jour pour les prochaines échéances électorales et on peut penser que cette mise à jour va être coûteuse aussi.

Le deuxième élément à mentionner est l'introduction au 1<sup>er</sup> janvier 2011 de la nouvelle loi sur l'information et l'accès aux documents. Durant ce premier exercice, il y a eu 50 demandes d'accès aux documents, tous les services de l'Etat confondus, y compris les communes. Il faut rappeler que le Grand Conseil avait refusé l'accès rétroactif, ce qui peut laisser penser qu'il pourrait y avoir plus de demandes dans les années à venir. En outre, parmi ces 50 demandes, on compte également celles qui émanent des médias. A ce jour, deux litiges sont en cours. Ils font l'objet d'une procédure de médiation. Si elle ne devait pas aboutir, les tribunaux seraient alors saisis.

- > L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

## Rapport sur les relations extérieures

**Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, FV), rapporteure.** La Commission des affaires extérieures, nouvellement composée, a procédé à l'examen du rapport 2011 sur les relations extérieures du canton.

La commission a siégé le 27 avril 2012 et a analysé ce rapport dans un esprit constructif en présence de M. le Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen et de M. Alain Schaller, délégué aux relations extérieures du canton.

Hier sei angemerkt, dass sich der Entscheid des Staatsrats, die Wirtschaftsdirektion mit der Verantwortung über die Aussenbeziehungen zu betrauen, bewährt. Die Kommission sieht einer guten und vereinfachten Zusammenarbeit mit Staatsrat Vonlanthen entgegen. Anlässlich der Sitzung gab die Form des Berichtes Anlass zur Diskussion. Sie alle, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, konnten sicher ebenso feststellen, dass die Abschnitte der einzelnen Direktionen in diesem Bericht sehr unterschiedlich hinsichtlich ihrer Länge und ihres Gehaltes ausgefallen sind. Die Kommission regt an, die verschiedenen Abschnitte in Zukunft diesbezüglich anzugeleichen. Des Weiteren konnten einige terminologische Unstimmigkeiten geklärt werden.

L'analyse du rapport a également donné l'occasion de clarifier plusieurs informations données. Ainsi il faut relever les affirmations, aux pages 10 et 13, à propos du bureau cantonal unique pour la gestion de toutes les conventions intercantonales relatives à la fréquentation d'une école dans un autre canton que celui du domicile, domaine qui touche plusieurs Directions, que ce bureau a été intégré au Secrétariat général de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. Les autres Directions, la DEE, la DIAF, gardent cependant toutes leurs compétences quant à l'adhésion et aux modifications apportées aux accords. Ce bureau cantonal unique est déjà en fonction depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Il gère et traite donc tous les accords intercantonaux des points de vue financier, administratif et juridique. La Commission des affaires extérieures salue la création de ce bureau.

Une discussion s'est déclenchée lors de la séance autour des échanges linguistiques des jeunes, qu'ils soient au collège ou en formation professionnelle. Il a été suggéré de présenter une statistique concernant ces échanges en incluant également les échanges gérés par des organisations privées et de passer à une offensive d'information auprès des jeunes, leurs enseignants et maîtres d'apprentissage afin que les jeunes Fribourgeois et Fribourgeoises puissent profiter de l'occasion d'aller à l'autre bout du monde pour découvrir d'autres réalités.

Ein besonderes Augenmerk galt auch dem im Bericht erwähnten nationalen Programm zur Bekämpfung der Armut und der sozialen Ausgrenzung. Die Kommission konnte von den vielen Bemühungen des Kantons Kenntnis nehmen. Persönlich, Herr Staatsrat, bin ich der Meinung,

dass der Inhalt des Berichts, der von der kantonalen Kommission für Jugendliche in Schwierigkeiten ausgearbeitet wurde, nicht nur dem Staatsrat, sondern auch den Grossrättinnen und Grossräten bekannt sein sollte. Eine kurze Diskussion entfachte sich anlässlich der Prüfung des Berichtes auch über die angespannte Situation im Asylbereich in der Schweiz und deren möglichen Auswirkungen auf den Kanton Freiburg.

La commission a été informée que le rapport d'efficacité relatif à la nouvelle péréquation financière et la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons et l'audition sur les montants pour 2012 sont prévus pour l'automne 2012. Finalement, les enjeux du canton de Fribourg dans la collaboration au sein de la Région capitale suisse et au sein du GGBa ont été discutés. La Commission souhaite que le rapport annuel porte au futur également sur les efforts et les profits du canton dans ces deux entités. Il faut relever que toutes les Directions sont fortement impliquées dans le renforcement des relations extérieures. Non seulement les Directrices et Directeurs, mais également les cadres contribuent jour après jour à des échanges nécessaires et fructueux avec d'autres cantons. La Commission des affaires extérieures les remercie toutes et tous pour leur travail important. De son côté, la Commission des affaires extérieures fera de même. Avec la CoParl, elle dispose d'un instrument adéquat pour une bonne collaboration entre les parlements.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.**  
M<sup>me</sup> la Rapporteure ayant été très complète, je n'ai pas à ajouter d'autres points pour l'instant.

**Schoenenweid André** (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a pris connaissance avec intérêt du rapport sur les relations extérieures. Ce rapport est complet, bien fourni. Il démontre à l'évidence les exigences complexes de l'application du fédéralisme avec ses multiples conférences nationales, régionales, intercantonales, qui mobilisent certainement beaucoup de ressources internes à l'Etat de Fribourg. Ainsi, notre canton est parfaitement intégré dans ces conférences et peut vraiment être qualifié de canton pont de la Suisse. Les sujets suivants ont interpellé le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique.

Les relations de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) avec la Confédération semblent tendues. La volonté de certains cantons, à la lecture toujours du rapport, de procéder à des réformes structurelles internes entre les cantons en vue de consolider le fédéralisme, semble légitime surtout dans la perspective d'une adaptation presque imposée des

relations bilatérales avec l'Union européenne. Il est même indiqué, dans le rapport, que des cantons n'approuveront plus de nouveaux rapports bilatéraux. Nous avons deux questions: Cette position de la CdC vise-t-elle en particulier les aspects fiscaux et aussi la politique d'encouragement à l'implantation de nouvelles entreprises, par exemple pour le canton de Fribourg? Le canton de Fribourg pourrait-il perdre une partie de son autonomie fiscale selon les futurs accords signés entre l'Union européenne et la Confédération?

La mise en place du bureau cantonal unique pour la gestion de toutes les conventions intercantonales est un bon choix d'organisation. La Direction de l'économie et de l'emploi est chargée des relations extérieures, alors que le bureau cantonal est intégré et dépend du Secrétariat général de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. Il s'agira pour la fin de l'année 2012 de tirer des conclusions pour ce choix en vue de garantir l'efficacité dans l'administration.

Autre point: la mise en place du projet «Région capitale suisse» au sein de l'Etat de Fribourg nécessite une communication active, surtout envers les députés car ils doivent être informés. En effet, peu de députés, voire pas du tout, connaissent les enjeux futurs et les conséquences de cette «Région capitale suisse». Une présentation détaillée semble nécessaire.

Le dernier point: les projets de renforcement avec nos cantons limitrophes, Vaud, Neuchâtel et Berne sont indispensables, en particulier dans la nouvelle redynamisation de la promotion économique GGBa où Fribourg peine à trouver sa voie. Attendons donc éventuellement une année et prenons ensuite les vraies décisions stratégiques utiles avec, par exemple, un projet porteur et fédérateur comme le site technologique de Cardinal où la promotion économique est évidemment attendue pour amener de nouvelles entreprises sur le site de Cardinal.

**Burgener Woerfray Andrea** (PS/SP, FV), rapporteure. Nous avons débattu de tous ces points en commission, mais nous ne les avons pas traités dans cette mesure très très... ausführenden Art und ich erlaube mir deshalb, das Wort zur weiteren Beantwortung der Fragen, die Herr Schoenenweid gestellt hat, direkt an Herrn Staatsrat Vonlanthen zu geben.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Il y a deux points qui ont été soulevés par M<sup>me</sup> la Rapporteure, tout d'abord l'échange des jeunes. Là nous sommes en train d'approfondir la question aussi dans le contexte du postulat Siggen/Bulliard et on pourra vous donner des informations

et des statistiques détaillées sur ce point. Concernant le deuxième rapport de la Commission cantonale des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle, ce rapport vient d'être déposé dans les Directions concernées et sera bientôt discuté au Conseil d'Etat. Nous analyserons avec beaucoup de bienveillance la possibilité de publier ce rapport parce que des points très importants y sont mentionnés.

Concernant M. Schoenenweid, je ferai le commentaire suivant: la politique étrangère est de la responsabilité de la Confédération, mais les cantons ont toujours dit qu'ils veulent aussi être respectés dans leur droit constitutionnel et pouvoir collaborer dans le développement de cette politique, notamment pour la préparation des négociations avec l'Union européenne. C'est dans le contexte de la Conférence des gouvernements cantonaux, mais aussi des conférences spécialisées, que l'on négocie avec le Conseil fédéral en vue d'une collaboration fructueuse et constructive. Là, on est vraiment sur une bonne voie.

> L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

## Comptes généraux de l'Etat

### Pouvoir législatif

**Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV), rapporteur.** Le Pouvoir législatif, Grand Conseil, commissions et délégations réunis, boucle ses comptes avec un excédent de charges de 2,735 millions, en amélioration de 420 000 francs par rapport au budget. Cela s'explique par le fait qu'il y a moins de séances du Grand Conseil en année électorale, à savoir 7 sessions complètes au lieu de 8 dans une année normale.

Au niveau des comptes du Grand Conseil, il y a des différences sensibles par rapport au budget pour les rubriques 3010.118, traitements du personnel auxiliaire, et 3130.000, prestations de service par des tiers. Cela s'explique probablement par une confusion entre ce qui avait été budgété dans ces rubriques, respectivement ce qui a été effectivement comptabilisé dans ces mêmes rubriques. Cela sera clarifié pour les budgets et comptes futurs. En principe, on devrait retrouver les frais de micros et de transcriptions des débats sous «Personnel auxiliaire» et les frais de traduction sous «Prestations de service».

Sous la rubrique 3130.049, travaux informatiques effectués par des tiers, il y a eu un report de crédit en 2012 pour la réalisation du registre des intérêts.

> L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

**La Présidente.** Avant de passer au point suivant de notre ordre du jour, je voudrais, au nom du Grand Conseil, de son Bureau et en mon nom personnel, féliciter et remercier du fond du cœur M<sup>me</sup> la Secrétaire générale, M. le Secrétaire général adjoint, ainsi que tout le personnel du secrétariat, pour leur travail au service du Parlement, de son Bureau et de sa présidente. Je trouve que nous bénéficions d'un service de haute qualité, rapide et impeccable, toujours avec le sourire, tout au long de l'année et nous avons vraiment beaucoup de chance d'être épaulés par des personnes de cette qualité. (Applaudissements)

## Comptes généraux de l'Etat

### Economie et emploi

**Gobet Nadine (PLR/FDP, GR), rapporteure.** En préambule, permettez-moi de remercier M. le Conseiller d'Etat Directeur de l'économie et de l'emploi et son secrétaire général pour les explications circonstanciées qui ont été données à nos questions lors de notre visite, le 23 mars dernier.

D'une manière générale, on constate que les dépenses sont maîtrisées, même si le compte administratif qui se monte à 406 millions présente un dépassement de 7,7% par rapport au budget. On peut relever une hausse du budget de fonctionnement de 1,8%, alors que les investissements sont supérieurs au budget de 31,4%. Cette différence s'explique principalement par les montants consacrés aux remontées mécaniques, plus de 10,5 millions par rapport au budget, en raison notamment de l'avancement du programme de réalisation des installations. En effet, 4 des 6 installations prévues ont été inaugurées en décembre 2011. S'agissant du personnel, l'effectif est de 663.31 EPT, soit 1,5% de plus qu'au budget. Les 9,36 EPT supplémentaires se trouvent dans le secteur de l'enseignement, soit l'Ecole professionnelle et l'Ecole d'ingénieurs. Ces postes supplémentaires sont justifiés par l'augmentation du nombre d'étudiants. En ce qui concerne plus particulièrement les différences relevées par rapport au budget, elles résultent notamment des éléments suivants:

> Chapitre Secrétariat général. A la position 3511.007, une provision de 4,5 millions a été constituée et elle concerne le solde pour le renouvellement des remontées mécaniques. A la position 3640.401 – Amortissement des prêts pour le renouvellement des remontées mécaniques, en relation avec la position 4511.007 – Prélèvements sur provisions: on constate une augmentation des

charges de 14,1 millions par rapport au budget 2011 en raison de l'avancement du programme de réalisation des travaux. La situation des paiements effectués à ce jour par l'Etat en faveur de RMF SA, selon l'avancement des projets et les demandes d'acomptes, présente un total de 17,5 millions sur les 25,21 millions selon le décret de décembre 2008. Par conséquent, au 31 décembre 2011, le solde à verser pour le programme de renouvellement se montait à 7,71 millions auxquels s'est ajouté, par décret du 21 mars 2011, un montant de 620 000 francs.

- > Promotion économique du canton de Fribourg. Position 3130.000: M. le Conseiller d'Etat Directeur nous a donné quelques informations concernant GGBa, soit la promotion économique exogène chargée de démarcher les entreprises à l'étranger. Le GGBa réunit tous les cantons romands et Berne, à l'exception du Jura. Le système mis en place ne donne pas satisfaction au canton de Fribourg, qui verse tout de même une contribution annuelle de 520 000 francs sur un budget total de fonctionnement de 4,100 millions, selon un accord qui avait été passé en 2009 et qui est valable pour les années 2010 à 2012. On constate ainsi que le retour sur investissement est quasi inexistant, car Fribourg n'a attiré que 4% des entreprises nouvellement implantées, alors que Vaud et Genève en ont attirées chacune 31% et le Valais 17%. Les cantons de Neuchâtel, Berne et Fribourg sont les parents pauvres de cette structure de promotion économique exogène. Sur la base de ces mauvais résultats, notre Directeur de l'économie a revendiqué une nouvelle clé de répartition du budget, basée dorénavant sur les résultats. Des négociations ont eu lieu et Fribourg a finalement décidé de rester membre de cette structure, après avoir obtenu une baisse de sa contribution qui s'élèvera à 300 000 francs. L'option de sortir du GGBa peut paraître à première vue séduisante, mais elle ne semble pas être la solution, car la Confédération exige de travailler en groupes pour la promotion exogène. D'autre part, l'Alleingang ne résoudrait certainement pas les difficultés rencontrées pour attirer des entreprises sur notre territoire et le canton de Fribourg prendrait en outre de gros risques, étant donné qu'il est appelé à collaborer avec les autres cantons romands sur d'autres dossiers. Espérons que les mesures mises en place permettront d'améliorer sensiblement les résultats pour notre canton. Dans tous les cas, la Commission des finances et de gestion appuie sans réserve la démarche du Directeur de l'économie qui a fait valoir des revendications auprès de ses collègues romands dans l'intérêt bien compris de l'économie fribourgeoise. Le canton de Fribourg n'a pas à être un contributeur sans espérer un retour sur investis-

tissement substantiel, lié à l'implantation d'entreprises sur notre territoire.

A la position 3510.100, le fonds NPR n'a été crédité que de 878 980 francs, alors que 10,080 millions avaient été budgétisés. Cela est dû à la nouvelle méthode de comptabilisation imposée par l'Administration des finances. Le solde non utilisé des prêts est comptabilisé auprès de l'Administration des finances.

Position 3635.004 – Contributions au Service de l'intérêt pour les petites et moyennes entreprises: l'article 7 de la loi sur la promotion économique prévoit que l'Etat peut octroyer des contributions financières pour soutenir des projets favorisant la création de nouvelles places de travail ou le maintien à long terme de places de travail existantes, à condition que lesdits projets aient un caractère novateur. Le soutien financier peut être accordé aussi bien à des projets d'entreprises existantes que dans le cadre de la création et l'implantation d'entreprises. En 2011, l'Etat a attribué des aides financières pour un total de 4 296 619 francs en faveur d'une trentaine d'entreprises.

- > Service public de l'emploi. A la position 3130.07, la différence d'environ 1,5 million en moins par rapport au budget pour les frais de fonctionnement des mesures cantonales de réinsertion professionnelle s'explique par le retard pris dans la mise en place de la structure de prise en charge paritaire pour les bénéficiaires des mesures LEAC-LASoc, en relation avec la nouvelle loi sur l'emploi et le marché du travail, ainsi que la demande moins élevée émanant des entreprises qui bénéficient des réductions de l'horaire de travail (RHT) pour la formation continue. A noter que la situation économique dans le canton de Fribourg ayant été meilleure qu'escompté, notamment quant au nombre de personnes inscrites au chômage et à sa durée, la part cantonale au fonds de l'assurance-chômage est inférieure au budget de 1,4 million.
- > Service de la formation professionnelle. A la position 3706.041, les subventions fédérales pour les associations professionnelles sont inférieures de 4,5 millions par rapport au budget. Cela est dû au fait que les subventions fédérales pour le bâtiment «Boucle» inauguré en 2011 seront versées sur la base des décomptes finaux en 2012. Idem pour l'Ecole des métiers de Fribourg, où l'on constate une différence de 1,4 million en moins pour les subventions fédérales encaissées pour le nouveau bâtiment de l'Ecole des métiers, dans l'attente des décomptes finaux de 2012.
- > Ecoles techniques. A la position 3611.000, les contributions pour la fréquentation d'écoles hors du canton présentent une différence supérieure de 1,7 million par

rapport au budget en raison notamment de la difficulté de coordination entre la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et la Direction de l'économie et de l'emploi et d'évaluations budgétaires. La Direction de l'économie et de l'emploi et la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport ont décidé de créer un bureau au sein de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, qui s'occupera seul des accords intercantonaux, comme cela a été relevé par M<sup>me</sup> la Députée Burgener Woeffray dans son rapport sur les relations extérieures.

> A l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes, l'excédent de dépenses de l'ordre de 5,75 millions est compensé par des recettes du même ordre. L'excédent trouve son explication au niveau du traitement du personnel. Avec 83 étudiants de plus qu'escompté dans le budget, soit une hausse de 13%, l'engagement de personnel enseignant supplémentaire a été nécessaire. Enfin, au niveau des recettes, position 4611.005, l'excédent de 4,5 millions de la contribution HES-SO est dû au nombre d'élèves supplémentaire à l'Ecole d'ingénieurs.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.**  
M<sup>me</sup> la Rappoeteure a été très complète et je n'ai rien à ajouter. Je resterai à disposition pour répondre aux questions.

**Butty Dominique (PDC/CVP, GL).** Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique rejoint l'analyse de M<sup>me</sup> la Rapporteur de la Commission des finances et de gestion et c'est justement pour cela que je tenais à prendre la parole, pour la féliciter pour la rédaction de son très excellent rapport. Nous tenons également à féliciter notre ministre de l'économie pour son engagement et relevons avec quelle intelligence il a su gérer l'engagement de notre canton au sein de la GGBa. Trouver l'équilibre entre le maintien de notre engagement et la reconnaissance de notre droit à l'usufruit tenait de l'exercice politique de haut vol. M. le Conseiller, vous avez réussi et nous vous en remercions.

> L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

## Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011

### Direction de l'économie et de l'emploi

**Gobet Nadine (PLR/FDP, GR), rapporteure.** La lecture de ce rapport appelle quelques remarques. On constate plusieurs changements intervenus en 2011 à la tête de l'administration centrale et du secteur de la formation rattachés à la Direction de l'économie et de l'emploi, soit à la Promotion économique,

au Service public de l'emploi, à l'UFT, ou encore à la HEG et à l'Ecole d'ingénieurs.

Dans le rapport, le point 2.2.2, qui traite du tourisme, ne fait pas mention expressément du tourisme d'été, en particulier en relation avec les nouvelles installations de remontées mécaniques. Nous avons pu constater que ce n'est pas parce que le sujet n'a pas été traité dans le rapport d'activité de la Direction de l'économie et de l'emploi que rien n'a été entrepris. Ainsi, les membres de la Commission des finances et de gestion ont obtenu des informations sur le concept global qui a été élaboré et ont reçu le rapport final de l'Association des remontées mécaniques des Préalpes fribourgeoises sur le projet NPR, Alpes fribourgeoises – concept de collaboration étendu. Ce rapport donne des pistes intéressantes et des éléments de réponse sur les collaborations entre les stations qui sont mises en place progressivement. On notera au passage que le tourisme d'été se différencie selon les stations, qui travaillent toutes à diversifier et enrichir l'offre d'été, mais le processus prend du temps. Le renouvellement des remontées mécaniques de base constituait un préalable au développement de l'offre touristique d'été, qui est en train de se mettre en place, comme nous l'avons appris, en adéquation avec la vision 2030 de l'Union fribourgeoise du tourisme.

L'année 2011 coïncide avec la dernière année du programme pluriannuel 2008–2011 de la NPR, ce qui permet de faire une évaluation. On constate ainsi que du retard a été pris dès le départ dans la mise en place de la NPR et par conséquent dans les projets susceptibles de bénéficier d'un soutien NPR, notamment dans le domaine de la politique foncière active. Dans la deuxième période qui fera l'objet d'une discussion jeudi, un accent particulier devra être mis au niveau de la politique foncière active. A noter qu'au 31 décembre 2011, le Service des transports et de l'énergie a été dissous. La section «Transport» est désormais intégrée au Service de la mobilité qui est rattaché à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions et la section de «Energie» est devenu un service à part entière. Enfin, au niveau des infrastructures, si 2011 a été l'année de mise en service du RER Fribourg-Freiburg, elle marque aussi le début du projet ambitieux et novateur, qui s'étendra sur plusieurs années, d'implantation d'un parc technologique sur le site Cardinal. Nous aurons l'occasion d'en reparler très certainement ces prochaines années.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.**  
Ich möchte einleitend den beiden Berichterstattern für die sehr seriöse Arbeit bei der Rechnung und beim Jahresbericht danken.

Comme chaque année depuis l'approbation du plan de relance en juin 2009, permettez-moi de tirer un bref bilan de l'application des mesures de ce plan pour l'année 2011. Au mois de mars de l'année dernière, le plan de relance a fait l'objet d'un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil pour une première évaluation de ses impacts et de ses effets en vue de contrer la crise dans le canton de Fribourg. Le plan a également été complété par deux nouvelles mesures: la première vise l'encouragement à l'engagement de demandeurs ou demandeuses d'emploi âgés de 55 ans et plus – cette fameuse mesure 55 + –, par la réduction des coûts des charges relatives à la prévoyance professionnelle, soit la prise en charge totale ou partielle des cotisations épargne LPP de l'employeur. Quant à la seconde mesure, elle consiste en la mise sur pied d'une structure d'accompagnement des jeunes ne disposant pas de solution professionnelle, cette fameuse entreprise Shop Factory Fribourg. Le plan de relance a également permis de reconduire la journée intercantonale de promotion des places d'apprentissage au mois de mai 2011, durant laquelle une cinquantaine de nouvelles places de formation a été annoncée. Finalement, la task force mise sur pied dans le cadre de la crise s'est réunie à 9 reprises et a assuré le suivi de la situation économique de notre canton. Au 31 décembre 2011, le plan de relance présentait un solde de 13,5 millions de francs, alors que la réserve s'élevait à 740 000 francs. En 2012, la task force compte proposer au Conseil d'Etat une modification du décret relatif au plan de relance, visant à la réallocation des montants encore disponibles sur les mesures les plus efficaces et plus attractives. A cette occasion, un nouveau bilan sera effectué. Ces quelques informations étant données, je me tiens prêt à répondre à vos éventuelles questions.

**Berset Solange** (PS/SP, SC). A la lecture du rapport d'activité du Conseil d'Etat et de celui de la Promotion économique, on peut se rendre compte des montants importants que l'Etat met à disposition des entreprises et de l'économie fribourgeoise en général. L'Etat intervient par le biais de structures diverses, telles les sociétés Capital Risque, Seed Capital ou le Fonds de soutien à l'innovation, etc., par le biais de la Nouvelle politique régionale (NPR) – on vient d'en parler – ou aussi par le soutien apporté aux différentes structures telles que Fri-up, Platine, Clean-tech et j'en passe. Sans oublier et je relève aussi les soutiens et subventions diverses versés pour la promotion et le développement économique dans le secteur agricole et autres subventions pour les investissements dans ce même secteur. En relation avec les demandes de baisses fiscales de certains de mes collègues, je propose que l'on investisse davantage dans ces différents soutiens et que l'on garde les moyens pour investir dans le futur parc technologique, on en aura besoin, et aussi pour que l'on aug-

mente sensiblement les montants mis à disposition pour la recherche dans nos hautes écoles fribourgeoises. Ceci contribue aussi au dynamisme et à l'attractivité de notre canton.

Je termine avec une question: dans le rapport de la Promotion économique, il est mentionné je cite: «au niveau cantonal, la RPT, la péréquation entre cantons, rend les allègements fiscaux plus coûteux pour le canton». Je demande donc à M. le Conseiller d'Etat de bien vouloir transmettre au Parlement les montants que le canton doit prendre en charge en plus lorsqu'il est octroyé des allègements fiscaux et de transmettre également au Grand Conseil les montants en jeu et à quoi ils correspondent.

**Gobet Nadine** (PLR/FDP, GR), **rapporteure**. Je n'ai pas de commentaire, la question étant posée à M. le Commissaire.

**Vonlanthen Beat**, **Directeur de l'économie et de l'emploi**. Merci M<sup>me</sup> Berset pour cette question. Je me permets de faire une remarque générale avant d'y répondre. Tout d'abord, dans le contexte de la promotion économique, nous subissons une forte pression de concurrence avec les autres cantons et de plus en plus aussi avec les autres pays. Il n'y a pas uniquement les possibilités d'allègements fiscaux, mais il y a également d'autres possibilités à envisager. Notamment dans le contexte de la fiscalité, nous devons constater que l'arrêté Bonny nous pénalise fortement et notre travail pour attirer de nouvelles entreprises est beaucoup plus difficile. Mais on y travaille et on essaye de le faire de manière très intense via la promotion économique, pour quand même avoir des résultats intéressants.

Concernant la question de la RPT, en fait vous faites aussi allusion à ce fameux rapport du Contrôle fédéral des finances qui a été publié il y a un certain temps et qui a souligné le fait que dans la promotion économique de certains cantons, des cantons perdaient de l'argent quand ils implantaient des entreprises. C'était un peu le cadre général. Mais dans les faits, il faut quand même souligner les points suivants:

Dans le cadre de la RPT, pour les cantons qui reçoivent de l'argent et qui ne sont pas les payeurs, comme par exemple le canton de Fribourg, on prend en considération les recettes supplémentaires si on implante une entreprise. Ces montants seront alors déduits des contributions versées par les autres cantons. Et s'il y a encore un allègement fiscal, celui-ci va augmenter les «pertes» à prendre en considération. Mais c'est purement sous l'angle «comptes» des finances de l'Etat. Avec une approche plus générale et en considérant le gain économique d'une implantation, c'est-à-dire les places de travail créées, les investissements, les possibilités pour les

entreprises déjà existantes de livrer des biens à la nouvelle entreprise, le bilan général d'une nouvelle implantation est, à mon avis, très positif. Mais la question est posée: le Conseil d'Etat a mis en place un groupe de travail pour analyser cette question de la promotion économique, des allègements fiscaux en général et aussi de leur lien avec la RPT pour avoir une vue d'ensemble et nous espérons vraiment avoir une idée claire à la fin de cette année. En fait, vous posez la question des montants, mais il n'y a pas vraiment d'informations concrètes à donner parce qu'on ne donne pas d'informations détaillées sur la fiscalité, sur ces allègements fiscaux et aucun canton ne le fait. Mais la question de base est en cours d'analyse au Conseil d'Etat.

> L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

## Comptes généraux de l'Etat

### Instruction publique, culture et sport

**Krattinger-Jutzer Ursula** (PS/SP, SE), **rapporteure**. Die Ausgaben der Direktion für Erziehung, Kultur und Sport für das Jahr 2011 belaufen sich auf 944,1 Millionen Franken. Budgetiert waren 921,5 Millionen Franken. Bei den Einnahmen hatten wir im Voranschlag 512,6 Millionen Franken und in der Rechnung 524,5 Millionen Franken. Wir haben eine Überschreitung des Budgets um 2,3 Prozent (11,9 Millionen Franken).

Zu den wichtigsten Gründen für den Ausgabenüberschuss von 22,5 Millionen Franken in der laufenden Rechnung:

Erstens wurde eine Rückstellung von 16,8 Millionen Franken für die Universität getätigt. Dies entspricht 50 Prozent der Verminderung der Bundessubventionen, welche leider auch im Jahre 2012 in dieser Höhe auszufallen drohen. Zwischen dem Bund und dem Kanton laufen intensive Verhandlungen.

Zweitens fielen die Abschreibungen fast 1 Million Franken höher aus als budgetiert, bei weniger Einnahmen und Subventionen bei den Investitionen.

Drittens: Die Eröffnung von 15,8 Kindergartenklassen für den Schuleintritt 2011/2012, was einer Erhöhung von 580 000 Franken entspricht. Hier muss beachtet werden, dass bei der Budgetierung im Sommer/Herbst noch nicht bekannt ist, wie viele Klassen im folgenden Jahr eröffnet werden müssen. Die Lohnkosten dieser Klasseneröffnungen müssen aber nur vom September bis Ende Dezember, also vier Monate gerechnet werden.

Weiter fiel beim Kollegium Gambach die Rechnung um 65 000 Franken höher aus. Dies ist vor allem auf Personalkosten und auf die Entlastung von Lehrpersonen über fünfzig Jahren zurückzuführen. Beim Kollegium St. Michel mussten zwei weitere Passarelleklassen eröffnet werden, weshalb es auch im St. Michel zu einer Budgetüberschreitung kam.

Die Integration von Invaliden verursachte im Naturhistorischen Museum und an der Universität Mehrkosten von rund einer halben Million Franken. In der Primarschule waren sechs Stellenprozente mehr für Stütz- und Förderlektionen nötig. In einigen Schulen herrschen sehr schwierige Situationen. Nicht zuletzt wegen der wirtschaftlichen Lage kommen viele Kinder aus dem EU-Raum in die Schweiz, wo sie oftmals ohne ihre Eltern bei Verwandten leben. Diese Kinder brauchen vermehrt Fördermassnahmen, vor allem auch sprachliche.

Die wichtigsten Investitionen waren: 7 Millionen Franken für den Umbau der Klinik Garcia, 14 Millionen Franken für das Kollegium Gambach und 1 Million Franken für den Theatersaal.

**Chassot Isabelle**, **Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport**. La rapporteure de la commission ayant été complète, je n'ai rien à ajouter si ce n'est à remercier la Commission des finances et de gestion et ses rapporteurs pour l'examen attentif qu'ils ont fait des comptes de ma Direction.

> L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

## Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011

### Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport

**Krattinger-Jutzer Ursula** (PS/SP, SE), **rapporteure**. Der Tätigkeitsbericht der Direktion für Erziehung, Kultur und Sport ist sehr umfassend und interessant. Ich habe zwei Bemerkungen anzufügen: Erstens die Frage, wie weit wir mit dem Schulgesetz sind. Nach der Vernehmlassung fanden verschiedene Gespräche an sogenannten runden Tischen statt. Die letzten Verhandlungen laufen, vor allem auch noch mit dem Gemeindeverband, so dass das neue Schulgesetz noch Ende 2012 in diesen Saal kommen sollte.

Zweitens geht es um die Schaffung einer zentralen Verwaltung für die interkantonalen Schulabkommen, welche immer komplexer werden.

**Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Je n'ai rien à ajouter aux indications de M<sup>me</sup> la Rapporteure que je ne peux que confirmer.

**Burgener Woeffray Andrea** (PS/SP, SC). J'ai deux questions que je poserai l'une après l'autre (*rires*). Ce sont deux questions totalement différentes mais en accord avec M<sup>me</sup> la Présidente, je peux les poser en même temps. J'interviens au sujet de l'Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée, mentionné au chapitre 2.2, page 2. Par rapport aux liens d'intérêts, je déclare que je suis pédagogue spécialisée, d'une part, membre de la CAE, d'autre part.

L'enseignement spécialisé a été touché par la RTP. Cette réforme est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Le Parlement national avait fixé une période transitoire de 3 ans, donc jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2011. La CDIP a élaboré un accord dans le but de définir un cadre commun à tous les cantons pour la définition des ayants droit et l'offre de base dans ce domaine. Le canton de Fribourg a adhéré à l'Accord en novembre 2009. Dix cantons ayant décidé l'adhésion, l'Accord a pu entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide, le SESAM, a débuté ses travaux en vue de l'élaboration d'un concept cantonal en décembre 2007, comme demandé par l'Accord en question. Selon le message N° 168 du 3 novembre 2009 accompagnant le projet de loi portant adhésion à cet Accord, le Conseil d'Etat avait pour but de présenter le concept en 2010. Les travaux ont pris du retard. Ce n'est pas cela, M<sup>me</sup> la Commissaire, qui me préoccupe en premier lieu, mais la question suivante: puisque la période transitoire RTP est arrivée à terme et puisque le concept cantonal n'est pas encore en vigueur, n'existe-t-il pas un guide légal? Autrement, sur quelles bases légales les décisions touchant l'Accord se prennent-elles actuellement?

Ich erlaube mir, meine zweite Frage auf Deutsch zu formulieren und zu einem besonderen Punkt Stellung zu nehmen. Ich bin Präsidentin des Vereins Schule und Elternhaus. Viele Eltern sehen besorgt der Einführung des Englischen ab der fünften Primarklasse entgegen. Das fünfte und sechste Schuljahr sind entscheidend für den Übertritt in die Orientierungsschule. Eltern sind nicht gegen erste englische Sprachversuche. Sie sind aber entschieden der Meinung, dass das Fach nicht benotet werden sollte, zumal das gewählte Lehrmittel die Konversation zum Ziel hat und diese schwieriger zu benoten ist. Schule und Elternhaus hat der Direktion die Haltung zu diesem Thema bereits mitgeteilt und hofft, dass nicht weitere Ungleichheiten zwischen Kindern und den Unterstützungs möglichkeiten seitens der Eltern entstehen.

**Raemy Hugo** (PS/SP, LA). Zu meiner Interessenbindung: Ich bin Oberstufenlehrer an der OS Region Murten. Ich habe ebenfalls zwei Fragen und schliesse mich somit meiner Vorrédnerin an. Bei der einen Frage werde ich jedoch etwas länger ausholen und bei der anderen etwas kürzer bleiben. Die Seiten 6 und 7 des Berichts der EKSD enthalten Zahlen und Informationen, welche bei mir – nicht zum ersten Mal – Fragen aufwerfen. Unter Punkt 2.1.3 kann man zur Beschäftigungssituation lesen, dass die Stellen sowohl auf der Primar- als auch auf der OS-Stufe nur mit Mühe mit qualifiziertem Personal besetzt werden konnten. Das hatten wir in diesem Rahmen auch schon diskutiert. Es stellt sich die Frage, was den Lehrerberuf attraktiv macht oder was ihn attraktiver machen könnte, gerade auch für Männer. Ihr Anteil am Lehrkörper nimmt nämlich ständig ab. So liegt der Frauenanteil auf der OS-Stufe zum Beispiel bei 58 Prozent, zu finden ebenfalls auf der Seite 6 Punkt 2.1.2. Vor fünf bis sechs Jahren war das Verhältnis noch in etwa ausgeglichen. Wie hält man den Lehrerberuf aber auch für Frauen attraktiv? Ist die auf der Kindergartenstufe bereits umgesetzte und auf der Primarstufe geplante Pensenregulierung, welche Pensen von 20 Prozent oder dementsprechend auch 80 Prozent verunmöglich, die richtige Antwort auf diese Frage und die angespannte Beschäftigungssituation? Sind es nicht diese kleinen Pensen, welche es jungen Müttern idealerweise ermöglichen, berufstätig zu bleiben oder nach dem Mutterschaftsunterbruch wieder ins Berufsleben einzusteigen?

Die Beschäftigungssituation wird sich mittelfristig noch zuspitzen, wenn die Lehrpersonen der Babyboom-Generation, zu der ich ebenfalls gehöre, in Rente gehen werden und sich der Kanton gleichzeitig demografisch so weiter entwickelt, wie wir letzte Woche lesen und hören konnten. Herrn Kollege Waeber, der jetzt nicht da ist, gilt es zu sagen, dass dies nicht ohne mehr Lehrpersonen und auch nicht mit grösseren Klassen gehen wird. Das Problem muss schnell, sorgfältig und umfassend angegangen werden.

Meine zweite Frage ist zu Seite 14, Punkt 2.3.1: Dort steht kurz und knapp, dass das Projekt Basisstufe in den drei Gemeinden Murten, Fräschels und Bärfischen unverändert weitergeführt wird. Meine Frage: Wann ist dieses Projekt abgeschlossen und wie geht es mit der Basisstufe weiter? Der Schlussbericht zum Projekt liegt nämlich vor und die Begleitgruppe wurde aufgelöst. Ich danke Ihnen für die Aufmerksamkeit und Ihnen, Frau Chassot, für die Beantwortung meiner Fragen.

**Bonny David** (PS/SP, SC). J'ai juste une petite question concernant la promotion des jeunes talents. Je peux consta-

ter dans le rapport qu'il y avait 420 jeunes sportifs ou artistes de talent qui étaient concernés; je trouve ce nombre important et intéressant pour, peut-être, réserver un établissement à ces élèves et je souhaite savoir quel est le nombre d'élèves en primaire, au secondaire I et secondaire II, si c'est possible?

**Krattinger-Jutzer Ursula (PS/SP, SE), rapporteure.** Ich kann auf eine Frage von Frau Grossrätin Burgener halbwegs antworten. Meines Wissens ist das Konzept für die interkantonalen Abkommen fertig erstellt aber noch nicht verabschiedet. Zur rechtliche Lage: Ich kann nicht beurteilen, in welcher Rechtssituation wir sind.

Die anderen Fragen, Englisch ohne Noten, die Attraktivität des Lehrerberufs steigern, die Weiterführung der Basisstufe und die Förderung von jungen Talenten kann ich aus Sicht der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission nicht beantworten und geben den Ball an Frau Staatsrätin weiter.

**Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Concernant les questions de M<sup>me</sup> la Députée Andrea Burgener Woeffray, s'agissant de l'Accord sur la pédagogie spécialisée, il était prévu dans la Constitution non pas une période transitoire de 3 ans, mais une période transitoire minimale de 3 ans, à savoir que les cantons qui ne disposaient pas encore du concept de pédagogie spécialisée ne pouvaient de toute manière pas appliquer le nouveau concept avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Tous ceux qui n'en ont pas encore restent soumis aux règles de l'AI pour ce qui a trait aux prestations qui sont servies. Ce sont les critères de l'AI qui sont utilisés pour l'examen des mesures qui sont sollicitées auprès du SESAM. Cela n'empêche pas en soi de mettre en place, au fur et à mesure, l'une ou l'autre mesure prévue par le concordat de pédagogie spécialisée, en particulier la question de l'évaluation du besoin des mesures. Si vous vous souvenez, c'est le principe dit des «quatre yeux», à savoir que la personne qui donne la mesure ne peut pas être la personne qui décide l'ampleur de la mesure et la durée de celle-ci. Pour cela, nous avons déjà mis en place les premières ébauches d'une cellule d'évaluation pour l'examen des demandes qui sont faites pour les mesures renforcées dans le domaine de l'enseignement spécialisé, de la logopédie et de la psychomotricité en particulier.

Nous sommes à bout touchant là aussi avec l'ouverture de la consultation. Nous avons eu la dernière séance du groupe de travail qui réunit 30 personnes issues de l'ensemble des secteurs concernés. Je vous rappelle que nous avons travaillé par groupes de travail: il y avait 14 groupes qui ont impliqué plus de 200 personnes travaillant sur ces éléments. Je vais présenter prochainement le concept au Conseil d'Etat, afin que

nous puissions le libérer pour la consultation. Nous avons l'intention, dans les mois de septembre, octobre et au début novembre, de faire une série de présentations du concept dans les différentes régions pour pouvoir informer au mieux, avant la fin de la consultation. Puis, je saisirai à nouveau le Conseil d'Etat pour l'adoption formelle du concept. C'est à partir de ce moment-là que nous mettrons en place les nouveaux critères et que nous serons dès lors libérés des critères AI et des conditions de l'AI pour l'octroi des mesures.

S'agissant de la question relative à l'introduction de l'anglais dans les classes primaires de la partie alémanique, celle-ci fait actuellement encore l'objet d'une phase pilote qui concerne le cercle scolaire de Gurmels en particulier. Nous sommes en train d'évaluer les éléments. La notation est une des questions centrales dans l'examen que nous faisons de cette situation. Mais je tiens tout de même à rassurer les parents en leur rappelant que l'anglais n'est pas un des éléments de l'examen de passage au cycle d'orientation, qu'il n'a pas une valeur supérieure aux autres branches et qu'il s'agit d'examiner la manière d'évaluer, parce que même s'agissant de la question liée aux aspects communicatifs d'une langue, une évaluation peut également être faite, mais c'est évidemment un autre examen. Nous sommes conscients de cette difficulté et nous sommes en train de l'examiner pour les aspects liés à la procédure de passage des élèves.

S'agissant de la question de M. le Député Hugo Raemy: qu'est-ce qui pourrait rendre le métier d'enseignant plus attractif pour les hommes? C'est une question dont nous avons déjà eu l'occasion de débattre à plusieurs reprises dans cette enceinte; vous devrez admettre avec moi que nous n'avons pas encore manifestement trouvé la mesure la plus importante, sinon nous n'aurions pas à nouveau cette discussion. A mon sens, il y a deux éléments qui rendent le métier plus attractif:

- > il y a tout d'abord les possibilités de développement individuel des personnes dans leur profession, à savoir, pour celles et ceux qui ont été formés au début de leur carrière, de pouvoir poursuivre leur formation en cours d'emploi pour, le cas échéant, pouvoir atteindre d'autres positions ou prendre des responsabilités pédagogiques;
- > il y a ensuite l'environnement pédagogique lui-même, à savoir les questions liées au climat scolaire, aux relations école-parents et bien évidemment aussi, j'en suis bien consciente,
- > les questions du statut de la personne enseignante, en particulier dans son rapport avec l'employeur.

C'est sur ces trois lignes que nous avons essayé de travailler année après année, mesure après mesure, sans toujours avoir le succès escompté. Nous sommes en train d'examiner une mesure complémentaire en terme de formation des enseignants. C'est celle qui a fait l'objet d'une phase pilote dans la partie nord-ouest de la Suisse et dans le canton de Zürich également, pour laquelle nous sommes en train de modifier au niveau national le règlement de reconnaissance des diplômes. Elle consiste à, le cas échéant, proposer une formation aux personnes qui ne sont pas passées par la formation enseignante en début de carrière, mais qui ont étudié d'autres branches, d'autres domaines et qui, après une première phase professionnelle, souhaiteraient se réorienter sur la formation enseignante. Cela semble prometteur lorsque l'on examine les situations ou les solutions qui ont été trouvées à la Nordwestschweiz dans le canton de Zürich.

S'agissant de la question plus spécifique des duos pédagogiques, la «Pensenregelung», qui fait couler beaucoup d'encre, en particulier dans la partie alémanique de notre canton, la question est en fait double: la question est d'abord celle du duo pédagogique. Nous estimons et nous l'avons introduit avec la deuxième année d'école enfantine, que ce duo ne devrait être autorisé que dans le cadre d'un 60% – 40% ou 50% – 50%, l'intérêt primaire étant celui des enfants de pouvoir avoir des enseignants qui sont au minimum deux jours par semaine dans l'établissement et dans la classe, de manière aussi, le cas échéant, à réduire les intervenants en milieu scolaire. Le deuxième aspect lié à cela est le temps minimum d'engagement pour un enseignant dans l'école fribourgeoise. Nous avons l'intention de proposer un engagement minimum de 40%, à savoir de ne plus autoriser des taux inférieurs à 40%. Je suis consciente que cela peut représenter un obstacle pour l'une ou l'autre enseignante qui souhaiterait plus concilier vie familiale et vie professionnelle, mais il nous apparaît que les questions de l'engagement au sein de l'établissement, de la prise de responsabilités au sein du cercle scolaire, également de la participation à la vie de l'établissement, à la formation continue, à l'ensemble des engagements, nécessitent ce temps minimum. Je souhaite relever que dans le canton de Zürich, ce pourcentage a été fixé à 50% il y a deux ou trois ans. Donc, nous espérons par là arriver tout de même à être aussi un employeur attractif, y compris en particulier pour les femmes.

S'agissant de la question démographique, vous l'avez relevé à juste titre, nous allons connaître une croissance démographique très importante, ce qui fait que nous nous préparons à y faire face. Nous avons des volées de plus en plus importantes à la HEP en particulier, puisque nous aurons à nouveau à cette rentrée une volée de 150 étudiants, ce qui

représente le maximum, pour la troisième année de suite, du nombre d'étudiants que nous pouvons accueillir. Il me paraît important de relever que cette démographie n'est pas identique dans l'ensemble du canton. Hier, j'ai visité un cercle scolaire où le nombre d'élèves a chuté en 10 ans de 280 à 180 élèves, ça aussi c'est une réalité dans notre canton. Ça nécessite aussi de devoir mettre en place des stratégies un peu différencierées.

S'agissant enfin de la dernière question liée à la «Basisstufe». C'était effectivement un projet que nous avons préparé, évalué. Nous l'avons maintenu, mais nous n'en avons pas autorisé de nouvelle en attendant la loi scolaire. Dans la loi scolaire mise en consultation, nous avions effectivement prévu la possibilité pour les communes, les cercles scolaires, de choisir la scolarisation des premières années, selon le modèle plus classique de deux années d'école enfantine + deux années primaires ou selon le modèle de la Basisstufe. Nous avons dès lors décidé, en attendant d'avoir la nouvelle loi scolaire, de maintenir les trois cercles où nous connaissons le modèle de Basisstufe, en attendant la discussion politique que nous aurons dans cette enceinte.

S'agissant enfin de la question de M. le Député David Bonny, je crois que celui-ci a oublié de mentionner qu'il est parent d'un sportif d'élite, donc concerné également par cette réglementation. Effectivement, nous avons 420 jeunes qui sont intégrés dans le concept «Sports-Arts-Formation», mais ils ne le sont pas avec la même intensité. En effet, certains bénéficient uniquement d'une décharge d'horaire, c'est-à-dire qu'ils sont libérés de la fréquentation des heures d'éducation physique. Pour d'autres, c'est plus important et cela peut aller jusqu'à une décharge de l'ordre de 7 à 8 unités par année et cela peut concerner aussi des mesures d'appui scolaire que nous leur donnons en dehors de ce temps. Cela va jusqu'à certains changements de cantons et nous sommes en train de dessiner les décisions actuellement pour les sportifs, en particulier dans les sports comme le ski, la natation, le football ou d'autres encore. Nous aurons l'occasion de vous présenter un rapport qui est sur ma table pour un dernier examen, qui avait été élaboré suite à un postulat déposé par M. le Député Collomb. Vous y trouverez l'ensemble des chiffres, degré par degré. Ce que je peux vous indiquer, c'est que nous n'avons quasiment pas d'élèves à l'école primaire, parce que nous estimons qu'ils n'ont pas encore vraiment atteint le stade auquel des mesures dites de sportif d'élite se révèleraient nécessaires, avec une exception qui concerne la gymnastique, puisque là ce sont en général de jeunes athlètes. Pour les autres, ils sont un certain nombre au cycle d'orientation, mais deviennent évidemment beaucoup plus nombreux dans le cadre du secondaire II où là, nous essayons de concilier, et je finirai

par là, une carrière de sportif et des études. Mais nous insistons beaucoup sur les aspects scolaires; une vie de sportif peut être très brève, beaucoup plus brève qu'on ne l'imagine, une carrière d'homme et de femme est très longue.

> L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

## Rapport et comptes 2011

### Office cantonal du matériel scolaire

**Krattinger-Jutzer Ursula** (PS/SP, SE), **rapporteure**. Die Kantonale Lehrmittelverwaltung (KLVG) ist seit 2007 eine öffentliche Anstalt mit eigener Rechtspersönlichkeit, welche eine hervorragende Arbeit leistet, wie wir im Jahresbericht und im Besonderen in der Jahresrechnung sehen können. Die KLVG hat im Jahre 2011 einen Jahresumsatz von 7,57 Millionen Franken erwirtschaftet. Das sind sechs Prozent mehr als im Vorjahr. Der Gewinn vor Abschreibungen beläuft sich im Jahre 2011 auf 265 000 Franken. Mit dieser Summe konnte teilweise die Liquidität erhöht werden, welche aufgrund der Kosten für den Erweiterungsbau gesunken war.

**Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Je n'ai rien à ajouter si ce n'est à remercier très chaleureusement les collaborateurs et collaboratrices de l'Office cantonal du matériel scolaire, ainsi que leur Direction, pour l'important travail effectué au bénéfice des élèves et des communes dans la mise à disposition des moyens d'enseignement ainsi que des produits nécessaires, et à remercier le conseil d'administration pour son diligent suivi des affaires du matériel scolaire.

**Thévoz Laurent** (ACG/MLB, SC). J'ai une question d'information concernant le mandat de prestations de l'Office et en particulier concernant la tâche qu'il a d'approvisionner les écoles avec des produits qui tiennent compte des principes du développement durable. J'aimerais savoir dans le cas particulier en quoi ça consiste actuellement? Et quels sont les projets futurs de l'Office en la matière? Si je pose la question, c'est à la fois à cause de l'exemplarité de l'Etat dans sa politique d'achat et en particulier aussi avec celle du matériel qu'on peut mettre dans les mains des enfants. Un crayon contient du développement durable et pas seulement les très fameux et très tristes ballons de football cousus par des enfants pakistanais.

**Krattinger-Jutzer Ursula** (PS/SP, SE), **rapporteure**. Ich leite dir Frage der nachhaltigen Entwicklung der Verwendung des Materials direkt an Frau Staatsrätin Chassot weiter.

**Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Je souhaite donner deux exemples qui montrent en page 24 la question de l'approvisionnement des écoles, avec des produits qui tiennent compte des principes du développement durable. L'OCMS achète les produits sur le marché correspondant, comme par exemple le papier à photocopier recyclé 100% à base de papier de récupération; nous en faisons une importante vente auprès des communes. Nous faisons en sorte que les crayons graphite et couleur soient fabriqués à partir de bois FSC, que les règles et équerres soient en plastique ABS en remplacement de la fibre de verre traditionnelle, que le papier à dessin blanc TCF soit fabriqué sans adjonction de chlore, que le décapant pour pinceaux soit réutilisable plusieurs fois, que les colles soient sans solvant, etc. Nous sommes extrêmement attentifs aux labels dans ce domaine-là et c'est une de nos missions de rendre les enfants aussi attentifs au fait que nos ressources ne sont pas inépuisables et qu'il nous appartient à chacun, là où nous sommes et dans le rôle qui est le nôtre, de prêter attention à notre environnement et à ses ressources.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport et de ces comptes.

## Comptes généraux de l'Etat

### Pouvoir judiciaire

**Schorderet Edgar** (PDC/CVP, SC), **rapporteur**. Les comptes du pouvoir judiciaire présentent une réduction de charges d'environ 870 000 francs et une amélioration des revenus de 1,4 million, soit au global une réduction de 2,300 millions de l'excédent de charges. Il faut toutefois relever que l'excédent de charges global a augmenté de plus de 4 millions entre 2010 et 2011, notamment bien sûr en raison de l'introduction du nouveau code de procédure pénale. La réduction de l'excédent de charges entre les comptes et le budget 2011 est principalement le fait des éléments suivants:

- > On relève tout d'abord une augmentation des dépenses pour indemnités et réparations du tort moral versées par les différentes autorités pénales. Elles se montent à 945 000 francs en 2011, soit pratiquement le double de ce qui était prévu au budget.
- > Les tribunaux d'arrondissements présentent une amélioration de l'excédent de charges de 575 000 francs, chaque tribunal de district présentant plus ou moins la même image. L'amélioration provient principalement d'une réduction des traitements du personnel administratif, d'une diminution des pertes sur créances et d'une augmentation des émoluments judiciaires civils. Ces

- montants sont toutefois péjorés par une réduction des émoluments judiciaires pénaux et par une augmentation des frais d'assistance judiciaire civile.
- > Le Ministère public voit ses revenus en nette hausse. Cette situation s'explique d'une part par le fait qu'une partie des débours pénaux n'avaient pas été récupérés en 2010 et qu'un travail de rattrapage a été fait en 2011 pour plus de 400 000 francs; d'autre part un montant de 582 000 francs de consignations a été comptabilisé sur le compte des émoluments judiciaires pénaux et définitivement acquis à l'Etat de Fribourg, celui-ci n'ayant pas été demandé en restitution par les lésés dans les cinq ans.
  - > Le résultat des justices de paix présente une augmentation de l'excédent de charges de 355 000 francs, due principalement au cercle de la Sarine, avec une grosse surcharge de travail et la nomination conséquente d'un juge, respectivement au cercle de la Gruyère, avec du personnel supplémentaire qu'il a fallu embaucher pour répondre à un certain dysfonctionnement de cette justice de paix.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je remercie M. le Rapporteur et toute la commission. Pour l'instant, je n'ai pas de remarque particulière.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

## Comptes généraux de l'Etat

### Sécurité et justice

**Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur.** Les comptes de la Direction de la sécurité et de la justice présentent une augmentation de charges d'environ 440 000 francs et une amélioration des revenus de 4,320 millions, soit au global une réduction de quelque 3,880 millions de l'excédent de charges. Il faut toutefois relever que l'excédent de charges global a augmenté de 1,400 million entre les comptes 2010 et 2011. La réduction de l'excédent de charges entre les comptes et le budget 2011 est principalement le fait des éléments suivants:

- > Au Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle, on relève une augmentation des émoluments en raison d'un gros rattrapage de retard pour les dossiers en souffrance, respectivement pour des dossiers potentiellement problématiques. Grâce à l'engagement de deux personnes à contrat limité, respectivement à l'heure, la situation s'est nettement améliorée par rapport à ces dernières années. A ce jour, il reste prin-

cipalement à informer les fondations sur les contrôles effectués et à fixer les émoluments pour ce travail.

- > A l'OCN, amélioration de 1,300 million environ en raison d'une augmentation des impôts sur les véhicules à moteur. Une contribution forfaitaire de 2,3 millions de francs a été versée à l'Etat dans le cadre du contrat de prestations. Je reviendrai sur l'OCN lorsqu'on parlera de ses comptes directs et du rapport de cet Office.
- > Au centre de charges de la Police, amélioration de l'excédent de charges de quelque 3,5 millions qui se détermine comme suit: un revenu de désinvestissement de 1,345 million qui provient de la vente des postes de police de Giffers, Schmitten, Le Mouret et Cugy. Au centre de charges «Commandement et services généraux», nous constatons une augmentation de charges de 3,6 millions, principalement due aux remboursements des contributions au fonds pré-AVS versées par l'ensemble des agents de la Police cantonale et portant sur les cotisations versées les 10 dernières années. Ce rattrapage a été décidé par le Conseil d'Etat, afin d'obtenir une égalité de traitements entre fonctionnaires d'Etat et agents de la Police. Bénéficiant de la retraite dès 60 ans, ceux-ci cotisaient eux-mêmes leur pont AVS; une réduction de l'excédent de charges d'environ 5,7 millions au centre de charges de la «Gendarmerie» est due pour une grande part et comme chaque année au fait que le contingent des gendarmes n'atteint pas le nombre prévu au budget. Pour rappel, la loi autorise – c'est donc le Grand Conseil qui décide – un maximum de 527 gendarmes; en réalité l'effectif 2011 s'élève à 497. Enfin, concernant l'achat des véhicules par la Police, la Commission des finances et de gestion souhaite que la Direction mette en place un processus plus clair pour l'achat de véhicules neufs et la revente des véhicules usagés.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Vous exprimez un souhait de la Commission des finances et de gestion en ce qui concerne l'achat et la revente des véhicules. J'en prends note. Vous le savez, on vous a fourni une directive de 1997 concernant l'achat des véhicules par la Police. Je vais maintenant en discuter avec le commandant, concernant la revente mais également l'achat, éventuellement afin d'affiner un peu cette procédure.

**Mesot Roland (UDC/SVP, VE).** Le groupe de l'Union démocratique du centre est interpellé par la position 3010.108 – Traitements du corps de gendarmerie, centre de charges 3445.2. Nous constatons que la totalité du montant alloué n'a pas été utilisé et qu'à ce poste, un montant d'environ 1,5 million a servi à compenser des crédits complémentaires dans d'autres chapitres. Le travail toujours plus conséquent et

toujours plus difficile de nos gendarmes dans le terrain doit être reconnu. Le groupe de l'Union démocratique du centre s'interroge sur la volonté réelle du Gouvernement d'engager des gendarmes supplémentaires, d'autant plus que lors des comptes 2010 ce cas de figure s'est déjà produit. Et comme l'a dit M. le Rapporteur, cela se reproduit chaque année. Donc, nous posons la question: une mesure pour remédier à cette situation est-elle envisagée par le Gouvernement?

**Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur.** Je remercie M. le Député Mesot pour cette question. Celle-ci a fait l'objet d'une discussion dans le cadre de la Commission des finances et de gestion, mais étant donné que vous posez la question directement au Gouvernement, je passe la parole à M<sup>me</sup> la Présidente.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je dois avouer que je n'ai pas vraiment compris le sens de votre question. Donc, il s'agit des radars. Il y a chaque année de grandes discussions concernant les radars. M. le Député Vonlanthen était déjà intervenu dans le cadre du budget pour réduire les montants des radars. Maintenant, je crois que la police fribourgeoise, par rapport à d'autres polices, notamment la police vaudoise, a nettement moins de radars. Mais peut-être vous pourriez encore une fois préciser votre question.

**La Présidente.** Je vous remercierais de faire un peu de silence parce que si le commissaire du Gouvernement ne peut pas entendre les questions des députés, ça devient problématique. Donc, je repasse la parole à M. le Député Mesot.

**Mesot Roland (UDC/SVP, VE).** C'est peut-être moi qui ne parlait pas assez fort. La question portait sur le traitement du corps de gendarmerie. Nous avons constaté que cette année, le montant total qui vous était attribué dans le budget n'a pas été utilisé et que sur ce poste, donc dans le traitement du corps de gendarmerie, 1,5 million a servi à compenser des crédits complémentaires d'autres chapitres. Et la question que nous vous posions: nous vous interrogions sur la volonté réelle du Gouvernement d'engager des gendarmes supplémentaires, d'autant plus que ce cas de figure s'est déjà produit l'année passée en 2010. Dans le procès-verbal de la séance, on argumentait que le budget non utilisé prévoyait justement 25 gendarmes supplémentaires et que ces gendarmes supplémentaires n'avaient pas été engagés. La question est la suivante: est-ce que vous prévoyez une mesure pour remédier à cette situation?

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** J'espère que j'ai bien compris cette fois la question. Donc il ne

s'agit pas des radars (*rires*), mais il s'agit de savoir pourquoi on n'engage pas assez de policiers, puisque M. le Rapporteur a bien dit qu'on aurait, selon un décret du Grand Conseil, droit à 527 policiers et on n'en a actuellement que 497. Le Conseil d'Etat a vraiment la volonté d'arriver à 527 policiers. Le problème est qu'on fait chaque année une école de police de 30 personnes, mais ensuite il y a des démissions, des agents qui vont à la Confédération ou dans d'autres cantons qui payent un peu plus; il y a également des accidents, des gens qui arrêtent et c'est donc très difficile d'arriver vraiment à ces 527 policiers. On fait du recrutement à nouveau maintenant et il y a à peu près 200 personnes qui se sont inscrites. C'est une très belle profession et je voudrais en faire un peu ici la propagande, mais arriver à 527 gendarmes... On espère peut-être dans deux ans, mais on ne peut pas prévoir combien de démissions il y aura, c'est un peu ça le problème. On peut envisager combien de démissions il y aura à cause de l'âge, à 60 ans, mais pas combien de départs.

**Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur.** Je voulais donner une précision par rapport au dernier point que j'ai relevé tout à l'heure sur l'achat des véhicules. Je voudrais vous dire très clairement que la Commission des finances et de gestion n'a constaté aucun dysfonctionnement dans ce chapitre, que ce soit très clair, aucun dysfonctionnement. Mais nous estimons que la directive qui est en place actuellement présente un risque potentiel. Il y a déjà eu des problèmes dans d'autres cantons et nous ne souhaitons pas avoir les mêmes problèmes à Fribourg. Que ce soit très clair donc, il n'y a eu aucun dysfonctionnement constaté.

> L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

## Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011

### Direction de la sécurité et de la justice

**Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur.** Ce rapport ne requiert que très peu de remarques. Je mettrai en évidence les passages suivants:

> Chapitre 2.3 – Conduite de projets. Au cours des prochaines années, l'armée va réduire son occupation du camp du Lac Noir, si ce n'est pas tout simplement le quitter. On ne sait pas exactement ce que l'armée va faire ces prochaines années. Afin de trouver une nouvelle orientation à ce lieu, avec ses infrastructures, un groupe de travail mis en place par la Direction et le Conseil d'Etat planche sur un projet de sport-loisir.

> Au chapitre de la Police cantonale, nous relevons avec satisfaction la réduction d'accidents de la route dans notre canton entre 2011 et 2010, ainsi que du nombre de blessés. Le nombre de morts est cependant passé de 11 à 17, ce qui représente quand même une augmentation de 50%. Au paragraphe 2.2.6 – Gens du voyage, je précise qu'un accord a été trouvé avec le Conseil fédéral. En effet, celui-ci a donné son accord pour agrandir et réaliser l'accueil des gens du voyage sur l'aire de repos de la Joux-des-Ponts. Dans le cadre des affaires courantes de la police, on constate que le nombre de rapports de police établis a chuté de 8440 rapports en 2010 à 1995 en 2011. Ceci s'explique par le fait que les plaintes – ça n'a rien à voir avec une certaine initiative qui court – sans élément d'enquête sont traitées, mais ne font plus l'objet d'un rapport de police automatique, ce qui réduit clairement la statistique.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je n'ai rien à ajouter.

> L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

## Rapport et comptes 2011

### Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB)

**Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur.** Concernant ce rapport et ces comptes, je mets en évidence les passages suivants:

Fondé en 1812 pour répondre aux conséquences de grands incendies, dont Bulle par exemple en 1805, l'ECAB est entré dans sa 200<sup>e</sup> année, évènement qui sera dignement fêté prochainement, on n'en doute pas.

Aujourd'hui, l'ECAB dépense plus d'argent en prévention et défense incendie qu'en règlements de sinistres, ce qui est globalement très louable. Pour chaque 1000 francs de capital assuré, la sinistralité s'élève à 13 centimes, dont 3,6 centimes pour couvrir les sinistres dus aux éléments naturels et 9,4 centimes pour les dégâts consécutifs aux incendies. Pour mémoire, en 2009, les sinistres naturels avaient représenté 1,76 fr. par 1000 francs de capital assuré contre les 3,6 centimes en 2011 dont je vous parlais tout à l'heure.

La Commission des finances et de gestion s'est fait une réflexion sur les bases dont dispose le Grand Conseil pour approuver le rapport et les comptes de l'ECAB, conformément à la loi sur l'assurance des bâtiments contre l'incendie et

les autres dommages, laquelle précise en son article 88: «Les comptes de l'Etablissement sont soumis au Conseil d'Etat qui les transmet au Grand Conseil pour approbation». La Commission des finances et de gestion est de l'avis que l'information fournie doit être plus conséquente, notamment la rubrique 3 qui regroupe en une seule ligne les frais d'administration qui sont de l'ordre de grandeur de 4 millions et qui ont augmenté en une année de l'ordre de 400 000 à 500 000 frs, je ne sais plus exactement le chiffre. Nous relevons toutefois qu'à notre demande, ces informations-là nous ont été transmises par M. le Directeur de l'Etablissement, à savoir:

- > les frais de personnel de l'ECAB s'élèvent à 3 millions de francs;
- > les frais de loyer s'élèvent à 390 000 francs;
- > les frais d'administration, matériel, téléphones, honoraires externes, etc. et les frais bancaires s'élèvent à 400 000 francs;
- > les frais informatiques s'élèvent à 170 000 francs;
- > et les honoraires du conseil d'administration s'élèvent à 132 000 francs.

En ce qui concerne ce dernier poste, la Commission des finances et de gestion constate qu'il n'existe pas d'arrêté du Conseil d'Etat sur la rémunération des membres du conseil d'administration.

Dans le but d'obtenir une meilleure lecture du rapport et des comptes à l'avenir, ainsi que de favoriser une meilleure gouvernance, nous souhaitons que les informations qui nous ont été livrées séparément par courrier, fassent partie du rapport à l'avenir.

Dans ce sens, M<sup>me</sup> la Présidente, nous invitons le Grand Conseil à approuver le rapport et les comptes de l'ECAB 2011.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** J'ai bien entendu le souhait de la Commission des finances et de gestion et je soutiendrai ce souhait afin qu'on soit un peu plus transparent en ce qui concerne les chiffres, les frais d'administration, la rémunération des conseillers d'administration; ça ne me gêne pas car il n'y a rien à cacher. Donc on va changer le système l'année prochaine.

> Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 78 voix et 1 abstention.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP),

Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Rapporteur (, ), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schmid (LA, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 88.*

*S'est abstenu:*

Page (GL, UDC/SVP). *Total: 1.*

## Rapport et comptes 2011

### Office de la circulation et de la navigation (OCN)

**Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur.** Au nom de la Commission des finances et de gestion, je relève tout d'abord les excellentes prestations de cet Office qui, année après année, présente un bénéfice net qui approche les 3 millions de francs, 3,9 millions exactement pour 2011, pour un revenu d'exploitation de 18 millions de francs. Les informations et la transparence du rapport sur le plan des comptes sont tout à fait correctes. Dans le cadre d'une meilleure gouvernance toutefois, comme nous le demandons également pour les autres offices, le montant des honoraires du conseil d'administration devrait à l'avenir être mieux défini. Mais le reste est parfait.

Pour information, le montant des honoraires des membres du conseil d'administration a été adapté par le Conseil d'Etat à la fin 2011, lequel a relevé de 50% l'indemnité fixe – ce ne sont pas des gros montants, ils passent de 2000 à 3000 – et de 150% l'indemnité pour la demi-journée de séance, qui passe de 200 à 400 francs.

La contribution à l'Etat de Fribourg s'est montée contractuellement à 2,3 millions de francs pour 2011. Au cours de cet exercice, le conseil d'administration de l'Office a revu sa stratégie financière, a décidé de plafonner le capital propre de l'OCN à 10 millions de francs et de répartir le bénéfice résultant des prestations contractuelles de façon différente: la moitié du bénéfice sera attribuée au fonds de prévention des accidents nouvellement créé, l'autre moitié sera versée à différents titres au profit des collaborateurs: mesures de soutien à la famille, à la santé ou à une mobilité respectueuse de l'environnement. Comme l'a déjà relevé le rapporteur principal de la Commission des finances et de gestion, nous relevons également qu'un montant de 2,4 millions de francs a été accumulé depuis 1997 jusqu'à ce jour sous le titre de «réserve libre». Le conseil d'administration a décidé de dissoudre cette réserve en la répartissant en trois parts égales attribuées comme suit:

- > 800 000 francs aux fonds propres de l'OCN; jusqu'à ce jour, l'OCN n'avait pas de véritables fonds propres et nous pensons que c'est une bonne chose que ces fonds propres soient clairement définis;
- > une deuxième tranche de 800 000 francs versée à un fonds de prévention des accidents nouvellement créé au profit, selon le rapport, des conducteurs fribourgeois. Nous soutenons très clairement une telle action. C'est une des missions de l'OCN. Nous préférions que l'OCN investisse dans ce domaine-là plutôt que dans l'immobilier à Bulle;
- > enfin, une dernière tranche de 800 000 francs attribuée comme contribution exceptionnelle de l'employeur au personnel ayant œuvré entre 1997 et 2010, dans le cadre d'un renfort de la prévoyance professionnelle. Les collaborateurs retraités ont touché une indemnité financière. On se pose la question si l'on n'aurait pas dû, même avec une somme effectivement très modeste, retourner une partie de cet argent à ceux qui contribuent à ce très bon résultat de l'OCN, à savoir les automobilistes de ce canton?

Certes, la loi sur l'OCN lui garantit un statut autonome, mais à prétendre que le conseil d'administration puisse disposer de ce montant comme il l'entend interpelle la Commission des finances et de gestion. Que se passerait-il si l'OCN faisait subitement du déficit ou si tout simplement le canton exigeait de sa part une contribution plus importante que ce n'est le cas actuellement? Que se passerait-il si le RHF, par exemple, n'arrivait pas à tenir l'enveloppe financière qui lui est attribuée? Un problème d'équité entre les offices, respectivement entre le personnel de l'Etat, se pose à notre sens. Ces

questions restent ouvertes pour le moment. Selon nous, elles mériteraient une réflexion plus approfondie.

Madame la Présidente, nous proposons au Grand Conseil de prendre acte du rapport de l'OCN.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je remercie M. le Rapporteur, je vais transmettre les compliments au directeur et au personnel de l'OCN. Effectivement ils font un très grand et bon travail. Je note également, en ce qui concerne les émoluments, qu'on est parmi les meilleur marché de Suisse et que les prestations sont toujours louées. En ce qui concerne la question de la capitalisation du montant du revenu mentionné à l'alinéa 2 de l'article 26 de la loi sur l'OCN, j'ai entendu qu'il y avait d'autres questions. Je pourrais répondre éventuellement, s'il y a d'autres interventions, d'une manière globale.

**La Présidente.** J'ouvre la discussion sur le rapport et les comptes de l'OCN. La parole n'est pas demandée, la discussion est close. M. le Commissaire, vous souhaitez reprendre la parole?

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** L'OCN est devenu la victime de son succès. Dans les années 90, quand j'étais jeune député, on en avait discuté ici: est-ce qu'il faut faire une institution autonome ou pas? Finalement, M. Page était déjà là, on avait décidé de donner un statut particulier et une autonomie à l'OCN et il y a un contrat de prestations entre l'Etat et l'OCN: actuellement l'OCN fournit chaque année 2,3 millions à l'Etat de Fribourg. Ensuite il y a les prestations obligatoires et les prestations contractuelles ou prestations sur-obligatoires qui sont par exemple la vente aux enchères de numéros de plaques. Vous souhaitez par exemple avoir votre date de naissance sur votre voiture ou vous allez expertiser votre voiture pour savoir ce qu'elle vaut: ce sont des prestations contractuelles pour lesquelles il y a également des émoluments. On applique la loi, on peut bien la critiquer, mais dans ce cas on devrait la modifier. La loi précise que la moitié de l'excédent de produits des prestations sur-obligatoires est versée à l'Etat et pour l'autre moitié, est acquis à l'Office cantonal de circulation et de navigation. Il y a deux ans déjà, nous avons demandé au professeur Waldmann de l'Université de Fribourg une expertise pour savoir ce que veut dire «acquis». «Acquis», cela veut dire que l'OCN est propriétaire de ces montants. Maintenant il y a effectivement un problème: nous avons accumulé ces dernières années ce capital de 2,4 millions et nous avons, avec le nouveau directeur, dit qu'il fallait trouver une solution. Nous avons créé des groupes de travail. Dans un premier temps ils ont décidé que c'était tout pour le personnel et le conseil d'ad-

ministration a ensuite corrigé le tir et a fait ces trois tranches. 800 000 francs pour les fonds propres, 800 000 francs pour un fonds de prévention – on fait de la prévention contre par exemple l'alcool au volant, également dans le cadre de la formation, au collège – et 800 000 francs pour le personnel, pour améliorer les prestations du 2<sup>e</sup> pilier. Nous avons aussi pris en compte ceux qui ont pris la retraite; ils ont également reçu un montant. A l'avenir chaque année – on a maintenant trouvé la solution – la moitié de cet argent ira dans le fonds de prévention et l'autre moitié pour le personnel, pas pour le 2<sup>e</sup> pilier puisque c'était exceptionnel, mais pour améliorer les situations familiales, par exemple on va leur offrir un abonnement de bus ou un abonnement de fitness. Vous pouvez dire que c'est une inégalité de traitement, mais cela a été voulu par le Grand Conseil. Il faut dire qu'il y a un grand travail qui se fait, des fois les collaborateurs ouvrent déjà les guichets à 7h00, ils travaillent le samedi et maintenant ils touchent un peu plus, pas sous forme de salaire parce qu'ils sont soumis au règlement de l'Etat, mais ils ont chaque année une certaine prime. Si vous voulez modifier cela, il faudrait modifier la loi. Actuellement j'applique la loi du 7 mai 1996.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport et de ces comptes.

## Comptes généraux de l'Etat

### Santé et affaires sociales

**Morand Patrice (PDC/CVP, GR), rapporteur.** En préambule, je remercie M<sup>me</sup> la Commissaire du Gouvernement et son secrétariat pour les explications données lors de notre visite dans ses bureaux. Le compte de fonctionnement boucle avec un excédent de charges inférieur de 10 millions au budget, mais tout de même supérieur de 34 millions aux comptes 2010. Au-delà de ces chiffres, il est à souligner qu'il y aura lieu d'être strict et vigilant sur chaque poste si l'on veut tant soit peu maîtriser le montant des charges globales qui atteignent déjà 1,1 milliard. Le nombre des équivalents plein temps est de 2635 et a augmenté d'environ 100 unités dont 90 octroyées au HFR.

Au centre de charges 3600 – Secrétariat général, position 3049.000 – Indemnités de service: on trouve un montant de plus de 96 000 francs pour le paiement du salaire de l'ancien chef de Service du dentaire scolaire qui a été muté à l'Office cantonal AI. Les dépenses liées également à la présidence fribourgeoise de la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales sont compensées entièrement, soit 115 340 francs aux positions 3199.040 et 4260.040.

Centre de charges 3605 – Service de la santé publique, position 3611.004: les hospitalisations hors canton ont coûté 20,9 millions. Toutes les factures reçues en 2011 ont pu être honorées grâce à un report de crédit de 2010. Position 3614.001 – HIB: on note un report de crédits de plus de 1 034 500 francs sur 2012 pour amortir les conséquences financières dues à la bactérie résistante aux antibiotiques. Pour rappel, le Conseil d'Etat a, par arrêté du 6 décembre 2011, corrigé le montant du budget attribué pour tenir compte de l'activité réelle du HIB.

Centre de charges 3610.6 – Service dentaire scolaire: ce service est en phase de restructuration. La Direction pourrait réévaluer le prix du point actuellement de 3,10 francs contre 3,50 francs dans le privé. Il faut rappeler que la prophylaxie est offerte dans toutes les classes du canton et ceci a également un coût. Elle a pour but de prévenir l'apparition ou la propagation de maladies.

Réseau hospitalier fribourgeois: le RHF a tenu son budget. Ses charges globales se chiffrent à 422 millions, l'excédent est, lui, de 190 millions. Plus de la moitié des charges va aux salaires des 2120,17 équivalents plein temps. A la position 3134.000, nous trouvons un montant de 2 340 000 qui a été payé dans le cas de la liquidation d'un ancien cas de responsabilité civile. Nous trouvons aussi un montant de 2,867 millions correspondant aux heures supplémentaires des collaborateurs et collaboratrices au 31 décembre 2011, provision qui a été mise en compte conformément aux règles de Swissgap et selon le règlement sur le personnel de l'Etat. Madame la Conseillère nous a d'ores et déjà annoncé que le nouveau financement hospitalier va exiger 40 millions de dépenses supplémentaires par année d'ici 2017. Position 3153.000 – Entretien de matériel et de logiciels informatiques: les factures du SITEL augmentent de façon récurrente. Le Conseil d'Etat analyse avec précision ce problème et cette remarque est valable aussi pour d'autres Directions. Position 5040.000 – Construction d'immeubles, les budgets complets concernant les montants des décrets acceptés par le Grand Conseil ont été mis en provision en 2011 en raison du nouveau financement hospitalier. Le fonds Sella Musso sera épuisé avec le financement de Bertigny III.

3618 – Réseau fribourgeois de santé mentale: l'excédent de charges du compte de fonctionnement est en diminution de 2,8 millions, les revenus sont en augmentation de 2,5 millions par rapport au budget mais identiques aux comptes 2010. A la position 3144.000 – Entretien et rénovation des immeubles, on note une augmentation des dépenses de plus de 800 000 francs pour divers travaux pas mis au budget, notamment pour la révision et la mise en conformité des

ascenseurs suite au postulat accepté par le Grand Conseil. La CFG souhaite quand même un peu plus de rigueur de la part de la Direction car on ne pourra pas chaque année comptabiliser plus de 800 000 francs non mis au budget.

Centre de charges 3630 – Service du planning familial et d'informations sexuelles: l'excédent de charges est en augmentation par rapport au budget. L'augmentation des salaires est liée à un effectif de 0,54 EPT supplémentaire.

3645 – Service de la prévoyance sociale: l'excédent de charges est en diminution de 5,2 millions. A la position 3511.007 – Versement aux provisions: 1,67 million a été mis en provision pour le financement dans les EMS du coût supplémentaire à charge des pouvoirs publics en raison du passage des 4 niveaux de soins reconnus jusqu'à fin 2011 aux 12 niveaux de soin exigés par la législation fédérale sur le nouveau financement des soins de longue durée. Pour le financement rétroactif dans les EMS et institutions spécialisées, les indemnités pour le travail effectué régulièrement et durablement la nuit, le week-end et les jours fériés doivent être prises en compte lors du calcul des vacances et doivent être comprises dans les salaires. Cette correction résulte d'un arrêt du Tribunal fédéral qui oblige les institutions à payer les heures de nuit du personnel même pendant les jours de maladie et de vacances, donc d'annualiser les indemnités pour horaires irréguliers. Coût: 1,67 million. Position 3636.007 – Subventions individuelles pour les frais d'accompagnement dans les établissements médico-sociaux pour personnes âgées: on trouve une baisse de 5 millions par rapport au budget au vu des incertitudes relatives au délai d'introduction des douze niveaux. Le budget 2011 a déjà intégré une diminution de la participation des assureurs maladie aux coûts des soins. Etant donné que les quatre niveaux de soins ont été maintenus en 2011, la participation des assureurs est donc restée stable. Il en résulte une disponibilité de plus de 4 659 000 francs dont une partie a été mise en provision sous la rubrique 3511.007.

Position 3636.013 – Subventions cantonales pour personnes handicapées adultes dans les institutions du canton: versements en cours d'année d'avances représentant le 80% des subventions prévues au budget 2011 et paiements de soldes de subventions pour les années antérieures. La disponibilité financière sous cette rubrique est due au report sur l'année 2012 d'une partie des décomptes finaux 2008–2010 ainsi qu'aux décomptes finaux effectués en 2011, qui ont généré plus de remboursements en faveur de l'Etat et moins de dépenses à charge de l'Etat. Cette disponibilité a permis la couverture des dépassements de crédits de divers services suite à cinq arrêtés du Conseil d'Etat pour 4 734 000 francs. Position 3636.014 – Subventions cantonales pour personnes

handicapées adultes dans les institutions hors du canton: augmentation de 1,5 million par rapport au budget suite à de nombreux placements hors canton. Ce dépassement est en partie compensé par la position 4260.010 «Récupérations de subventions». Position 4260.010 – Récupérations de subventions: budget 1,45 million; comptes 8,5 millions. Cette grande différence résulte d'un remboursement par les institutions spécialisées fribourgeoises et celles d'autres cantons des excédents de produits après établissement des décomptes finaux dans les institutions fribourgeoises pour 8 125 219 francs. La très importante augmentation de ces recettes est due au rattrapage des décomptes finaux des institutions fribourgeoises qui ont généré plus de remboursements en faveur de l'Etat. Un planning de l'établissement des décomptes finaux de subventions aux institutions spécialisées nous a été remis pour information. Ce tableau nous a permis de constater qu'une très grande partie des décomptes a été bouclée ou le sera d'ici le 30 juin 2012.

Centre de charges 3650 – Service de l'action sociale: l'excédent de charges est de 27 193 567 francs conforme au budget mais de 4 millions supérieur aux comptes 2010. Position 3636.206 – Subventions cantonales pour l'intégration des personnes admises à titre provisoire: concerne les frais de mesures d'intégration mises en place pour les personnes relevant du domaine de l'asile. Ces frais sont couverts par des subventions fédérales, position 4610.024 pour une part et prélèvements sur fonds de la LACI pour le reste.

Centre de charges 3655 – Assurances sociales: l'excédent de charges est en diminution par rapport au budget et aux comptes 2010 de 1 million pour s'élever à 181,4 millions. Position 3637.001 – Subventions cantonales pour l'assurance maladie: la somme de 155 532 995 frs comprend les réductions de primes aux citoyens fribourgeois pour 145 millions et 5 millions d'arriérés remboursés aux communes; à mettre en relation avec la position 4630.006 – Subventions fédérales pour la réduction des cotisations dans l'assurance maladie, où la Confédération a versé 74 103 000 francs. Position 3637.209 – Prestations complémentaires AVS: 80,9 millions suite à la révision de la loi fédérale sur l'AI. La Confédération réduit en 2012 sa participation au financement des allocations pour impotents. Cette modification entraîne en 2012 un supplément de charges des cantons dans le domaine des prestations complémentaires. Cette information a été communiquée par l'Office fédéral des assurances sociales seulement à la fin de la procédure budgétaire 2012 et cette charge n'a donc pas pu être intégrée dans le budget 2012. Un report de crédits de 1 600 000 de 2011 sur 2012 est opéré sur cette position.

Pour terminer, centre de charges 3665 – Service de l'enfance et de la jeunesse: l'excédent de charges est de 9 979 140 francs, en augmentation de 700 000 francs par rapport au budget. Position 3511.000 – Versements aux fonds: 1 666 000 francs pour alimenter un fonds cantonal pour la création de places de crèches et de places en accueil extrascolaires selon la loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour et son règlement d'application. Cette contribution est unique et portera ses effets durant les années 2012 à 2015.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Je remercie M. le Rapporteur pour son rapport très complet ainsi que la CFG pour l'examen attentif des comptes de ma Direction. J'aimerais faire quatre petites précisions. C'est bien 90 équivalents plein temps supplémentaires qui ont été octroyés mais aux deux réseaux hospitaliers, 80 au HFR et 10 au Réseau fribourgeois de santé mentale. En ce qui concerne les conséquences financières du nouveau financement hospitalier, ce qui a été projeté c'est une augmentation de 48 millions d'ici 2017 et non pas chaque année, puisque la participation de l'Etat aux frais négociés entre les partenaires tarifaires va augmenter de 2% en passant de 45% à 55% jusqu'en 2017 ce qui induit cette augmentation, plus le financement que l'Etat doit apporter maintenant aux deux cliniques privées pour sa part, ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant. En ce qui concerne le Réseau fribourgeois de santé mentale, le dépassement du budget autorisé de 800 000 frs se justifie de la façon suivante : il y a 337 500 francs qui ont été investis pour les remplacements d'ascenseurs suite au rapport qui a été présenté au Grand Conseil et accepté par le Grand Conseil pour le changement des ascenseurs lorsqu'on constatait des défauts de sécurité, ce qui était le cas, donc ce sont des travaux qui ont été effectués; pour le reste ce sont des travaux que nous avons pu financer pour 300 000 francs en partie par le prélèvement sur une provision et sur un fonds; donc il y a un examen très attentif des dépenses dans le cadre du Réseau fribourgeois de santé mentale. Je relève à ce titre qu'il y a d'ailleurs une amélioration d'enveloppe de 2,7 millions. Et en ce qui concerne l'application de l'arrêt du TF concernant les indemnités pour le personnel des EMS et ses conséquences pour 1,67 million, je préciser juste que cela concerne le paiement rétroactif de l'application de ce jugement, donc sur 5 ans.

**Siggen Jean-Pierre** (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique suit évidemment avec une certaine inquiétude le développement du dossier du HFR. Nous avons reçu récemment un communiqué de presse mentionnant les lacunes de financement. Et aujourd'hui à 13 heures, nous avons reçu un nouveau communiqué de presse qui mentionne une décision stratégique

de principe prise pour une nouvelle organisation sur un seul site dans le canton de Fribourg pour les soins aigus. Ce communiqué de presse mentionne également des solutions à court terme concernant la couverture financière du budget 2012. Dans ces conditions, notre groupe PDC-PBD estime qu'il y a urgence et dépose un postulat en procédure accélérée. Selon la loi, la procédure accélérée veut que la chose soit traitée ici pendant la session. J'ai demandé au Secrétariat qu'on puisse discuter de cela demain matin au Bureau après que les groupes auront pris connaissance, bien entendu, du postulat. Et conformément à notre loi, je me permets, pour préciser notre demande, de vous lire simplement le postulat du groupe PDC-PBD qui concrètement demande un rapport sur ce point en procédure accélérée, ça veut dire pour le mois de juin prochain:

«Le groupe PDC-PBD a pris connaissance du communiqué de presse publié ce jour par l'HFR faisant état d'une décision stratégique de principe du conseil d'administration et portant sur une nouvelle organisation fondée sur un seul site hospitalier de soins aigus ainsi que de la décision de lancer une étude de faisabilité présentant les orientations à moyen et long termes pour l'hôpital fribourgeois. Le communiqué fait également état de solutions à court terme pour pallier le problème de couverture financière du budget 2012. Ce communiqué de presse fait suite à diverses déclarations des représentants de l'HFR, relayées ces derniers jours par les médias.

Le groupe PDC-PBD regrette la manière dont l'HFR communique au compte-gouttes les informations relatives tant au financement de l'institution sanitaire qu'à sa planification hospitalière en lien avec les diverses missions assurées tant dans les hôpitaux de soins aigus que dans les sites de réadaptation et de médecine gériatrique. Cette communication provoque l'inquiétude de la population et des professionnels de la santé de notre canton.

Le groupe PDC-PBD demande que le Grand Conseil puisse exercer sa haute surveillance, conformément à l'article 43 LHFR. A cette fin, notre Parlement doit pouvoir disposer des informations nécessaires.

Il prie dès lors le Conseil d'Etat de bien vouloir déposer un rapport décrivant les diverses orientations stratégiques en discussion à l'HFR, ceci tant sur le plan de ses missions que de leur financement.

S'agissant des options à court terme, il prie le Conseil d'Etat de répondre dans le rapport également aux questions suivantes:

> Comment a été préparée la transition au nouveau financement hospitalier?

- > Dans ce cadre, pourquoi les calculs retenus au budget 2012 (valeur par point DRG 10 770 francs) se sont-ils quelques mois plus tard révélés trop hauts (valeur retenue provisoirement à 10 150 francs)?
- > Les salaires et les conditions de travail de l'HFR sont-ils vraiment parmi les meilleurs en Suisse, ainsi que l'a déclaré la DSAS dans un interview?
- > Est-ce là l'explication du refus de financement des assureurs-maladies?
- > La maternité de Riaz est-elle en danger ?
- > Qu'en est-il de la mission de soins aigus de Riaz et Tavel?

S'agissant des options à moyen et long termes, le Grand Conseil souhaite être informé sur l'avenir des sites actuels de l'HFR (Fribourg, Riaz, Tavel, Billens, Châtel-Saint-Denis, Meyriez, HIB-Estavayer-le-Lac) ainsi que sur leurs futures missions. Il demande des informations précises sur les investissements d'ores et déjà prévus, tel celui de Meyriez, ou sur ceux évoqués dans le communiqué de presse de l'HFR, tel «l'agrandissement de l'HFR site Fribourg ou la construction d'un nouveau bâtiment en un lieu approprié.

Le groupe PDC-PBD attend du Conseil d'Etat un rapport complet indiquant toutes les options et variantes permettant d'assurer la couverture des soins hospitaliers pour l'ensemble de la population de notre canton.

L'inquiétude étant grande au sein de la population, et des mesures étant déjà annoncées pour le budget de l'année en cours, le groupe PDC-PBD demande que le Conseil d'Etat réponde au présent postulat d'ici à la prochaine session (juin 2012) et requiert l'application de la procédure accélérée au sens de l'article 175 LGC.»

**La Présidente.** Je confirme que je suis en possession de la requête dont a parlé le député Jean-Pierre Siggen et que nous traiterons de son insertion dans le programme de cette session à la séance de Bureau qui aura lieu demain matin.

**Castella Romain (PLR/FDP, GR).** Le groupe libéral-radical a étudié le rapport de la Direction de la DSAS avec attention et la remercie bien entendu pour son élaboration et également pour ses comptes tenus avec rigueur et, nous le précisons, nous la remercions. Cependant, il y a bien sûr un mais. Nous nous interrogeons sur le manque de transparence, et c'est sur ce point que nous ne pouvons pas l'accepter, concernant la situation du HFR. En effet, il ressort aujourd'hui une situation que l'on peut qualifier de catastrophique, surtout si on lit les médias aujourd'hui et la mobilisation qui se trame autour de ces annonces qui vont un peu à vau-l'eau si je peux me permettre. Une situation qui pourrait conduire à la suppression de services et de prestations au niveau du sud surtout. Nous nous posons un grand nombre de questions quant à la

communication et à l'anticipation du HFR pour arriver à une telle situation. Plus grave encore, le rapport est, si l'on peut se permettre, tout bleu tout rose. C'est un peu ce que l'on a pu comprendre en l'étudiant alors que les signes évidents de dégradation planaient et planent toujours sur le système de soins. Est-ce un manque de transparence volontaire de la part de l'ancien conseil d'administration qui siégeait jusqu'au 31 décembre 2011 ou est-ce, comme nous avons pu le lire dans la presse, un manque de priorité attribué à ces secteurs. Il semble à notre groupe que le tiers du budget de l'Etat qui est affecté au secteur de la santé et des assurances sociales devrait être une priorité et surtout un souci permanent. Nous regrettons ce manque de rigueur qui pourrait avoir une grave conséquence évidente sur les prestations de notre réseau de soins, notamment pour les régions. Situation inacceptable à nos yeux et qui aurait dû faire l'objet de quelques paragraphes dans le rapport de la DSAS.

**La Présidente.** Je relève juste que nous sommes au chapitre consacré aux comptes de la Santé et des affaires sociales et que le chapitre consacré au rapport viendra juste après. Simplement pour préciser dans quel contexte nous sommes en train de discuter.

**Morand Patrice (PDC/CVP, GR), rapporteur.** Je prends acte du dépôt du postulat du groupe PDC-PBD. La CFG a aussi le souci de la planification hospitalière.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Je prends acte des remarques qui viennent d'être faites, qui ne sont pas forcément adressées à la bonne personne. J'aimerais ici vous rappeler en préambule que la loi sur le nouveau financement hospitalier, que vous avez votée l'année dernière, a changé les rôles des uns et des autres. Le conseil d'administration de l'HFR a un rôle et une responsabilité plus grande, qu'il doit assumer de manière indépendante. Il a la compétence d'attribuer aux sites les différentes missions confiées par la planification hospitalière et il a également la responsabilité de présenter des comptes équilibrés, le cas échéant de présenter des mesures. C'est d'ailleurs un article de loi que vous avez amendé l'année dernière qui demande que les comptes soient équilibrés, et au cas où ils ne le sont pas, des mesures doivent être présentées dans les trois ans qui suivent. Seule la fermeture d'un site en fait reste de la compétence du Conseil d'Etat; le cas échéant la procédure se passe conformément aux règles en vigueur, c'est à dire qu'il y a un examen de la commission de planification sanitaire. Lors des débats sur cette loi, j'avais relevé le changement de rôle, le changement de paradigme: l'Etat devient un acheteur de prestations et j'avais également relevé le fait que certaines prestations devraient être revues. Il appartient

au conseil d'administration du HFR de prendre ses responsabilités. La loi cantonale est une application de la loi fédérale qui a voulu mettre les hôpitaux sous pression financière et on voit aujourd'hui le résultat. Le Conseil d'Etat conserve son rôle politique, son rôle de médiation et son rôle de garant du respect du but général, soit que la population ait accès à des soins de qualité. Il n'appartient pas au Conseil d'Etat en tant que tel de s'immiscer dans la gestion du conseil d'administration.

Je prends acte du dépôt du postulat. Le Conseil d'Etat ne s'est pas prononcé sur ce postulat puisqu'il en a connaissance maintenant. Nous y répondrons dans les délais décidés par le Grand Conseil.

En ce qui concerne le manque de transparence qui a été relevé par M. le Député Castella, j'aimerais dire que la transparence a toujours été de mise. J'ai informé la CFG de la situation au moment de l'élaboration du budget 2012. Nous avons eu une discussion avec l'Administration des finances, nous avons été d'accord de faire un budget 2012 qui tienne compte d'un DRG à 10 700 francs, c'est le prix que l'hôpital fribourgeois devrait toucher pour pouvoir accomplir sa mission. Les discussions avec l'Administration des finances ont été très claires, il était déjà évident qu'il serait difficile d'obtenir ces montants auprès des assureurs et qu'au cas où ces montants ne seraient pas octroyés, il y aurait une rectification et l'Administration des finances en tiendrait compte durant l'année 2012 pour pallier à ce manque de budget. Des conséquences de l'ordre de 10 à 15 millions avaient été annoncées. J'ai informé la CFG de cet état de fait lors de la discussion sur le budget 2012, donc je crois que là les choses étaient très claires.

Ce qui se passe aujourd'hui c'est qu'effectivement, comme dans de très nombreux cantons en Suisse, les discussions tarifaires sont en échec de négociation et les tarifs qui sont demandés par les assureurs ne permettent pas d'assumer les charges en tant que telles. Vous avez peut-être entendu cette semaine, en même temps que l'hôpital fribourgeois, les HUG annoncent un manque tarifaire de 350 millions. La situation est identique dans d'autres cantons, donc ce n'est pas une situation propre au canton de Fribourg, plusieurs cantons sont confrontés à ces manques tarifaires.

Dans le cadre du bouclage des comptes, M. le Directeur des finances l'a dit tout à l'heure, c'est une provision de 8 millions qui a été décidée par le Conseil d'Etat pour pallier à ce manque tarifaire. Cela laisse déjà une marge par rapport à la bonne marche de l'hôpital fribourgeois et nous examinerons et suivrons avec beaucoup d'attention le dossier. Il y a, d'une

part, des premières économies qui sont cherchées à l'intérieur de l'HFR, sur la durée de séjour, sur une meilleure facturation mais aussi à l'intérieur des différents départements. Hier soir une séance a eu lieu avec l'ensemble des cadres pour voir quelles sont les mesures qui peuvent être prises sans toucher aux prestations de qualité à fournir à l'ensemble de la population fribourgeoise. Ensuite il reste des inconnues: savoir si par rapport au budget proposé par l'HFR le nombre de points peut varier en fonction des prestations qui seront faites et puis il reste également l'augmentation de l'activité. Si on regarde les comptes de l'HFR sur les cinq dernières années, chaque année il y a eu une augmentation de l'activité, donc des recettes supplémentaires. Donc là il y a encore une marge d'inconnues qu'on ne maîtrise pas aujourd'hui mais que nous suivrons avec beaucoup d'attention pour que l'hôpital fribourgeois puisse continuer à remplir sa mission. Maintenant sur les mesures à plus long terme, vu les discussions tarifaires avec les assureurs, il est normal que le conseil d'administration du HFR prenne ses responsabilités et planche sur des mesures qu'il examine attentivement pour voir quelles sont celles qu'il pourrait prendre ces prochaines années pour tenter de maîtriser les coûts de fonctionnement de l'hôpital fribourgeois. Il y a encore une chose qui paraît importante, c'est la réflexion globale que doit faire le conseil d'administration sur les masterplans d'investissement. C'est avec ces remarques que je termine.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

## Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011

### Direction de la santé et des affaires sociales

**Morand Patrice** (PDC/CVP, GR), **rapporiteur**. Le rapport d'activité de la Direction de la santé et des affaires sociales ne donne lieu à aucune remarque particulière. Nous retrouvons par chapitre les différents secteurs composant la Direction en précisant que s'ajoutent séparément à ce rapport, ceux pour le HFR, le Réseau fribourgeois de santé mentale et le rapport de l'ECAS. Le rapport d'activité est très complet et comprend de nombreuses statistiques.

Direction et Secrétariat général, pt 2.3 – Réseau hospitalier fribourgeois: l'année 2011 a été marquée par des mutations à plusieurs postes importants, à commencer par l'annonce de la retraite pour septembre 2012 du directeur général, M. Hubert Schaller. Pour lui succéder, le Conseil d'Etat a nommé M<sup>me</sup> Pauline de Vos-Bolay, de Genève. Les deux médecins-chefs du département de gynécologie-obstétrique ont démissionné au printemps. Dans l'incertitude concer-

nant leur succession, le HFR a – maladroitement à mon avis – annoncé en août une réduction temporaire des prestations de l'Hôpital cantonal. Cette incertitude a créé un grand manque de confiance et un déficit d'image à l'encontre de l'hôpital. Le manque à gagner financier n'est pas chiffrable. Merci surtout au personnel qui a assuré l'intérim dans des conditions difficiles! Il faudra un certain temps aux nouveaux médecins-chefs et à la nouvelle équipe pour créer à nouveau ce climat de confiance tant nécessaire dans un hôpital. En fin d'année, le Conseil d'Etat a nommé le nouveau conseil d'administration du HFR pour la période 2012–2015. La présidence est assumée par M. Philippe Menoud. Sur le plan des infrastructures, un nouveau bâtiment de radiologie a été inauguré à Riaz en novembre dernier. Le site de Meyriez a fait l'objet d'un important projet de transformation et agrandissement, projet qui a été accepté par la population du district du Lac le 5 février dernier et devra passer devant le Grand Conseil tout bientôt.

Service de la santé publique, pt 4.2: on retrouve le chiffre de l'enveloppe globale corrigée de 189 651 871, soit l'excédent du compte de fonctionnement. On peut lire que le Conseil d'Etat a payé un montant de 715 899 frs au titre de subvention cantonale aux frais d'étude relatif au projet de Meyriez. Chapitre 5: l'Etat a financé 20 944 955 francs d'hospitalisations hors canton en 2011. Soins et aides familiales à domicile: le Conseil d'Etat a décidé d'augmenter la dotation de 86 EPT jusqu'en 2015 afin de donner plus de forces de travail à ce service devant décharger l'activité hospitalière.

Service dentaire scolaire: comme déjà cité dans les comptes, le Service doit trouver son rythme de croisière après les mutations de l'année dernière et l'arrivée de M<sup>me</sup> Claude Ber-telletto Künig, cheffe de service.

Service de planning familial et d'information sexuelle: ce service a été fusionné avec celui du médecin cantonal. Cela permet des synergies et réduit la charge administrative. Sa responsable est M<sup>me</sup> Christine Noyer, cheffe de service adjointe.

Service de la prévoyance sociale: le Conseil d'Etat a décidé de reconnaître 40 nouveaux lits médicalisés long séjour: 30 en Sarine, 2 en Singine, 6 en Gruyère, 2 en Glâne; ainsi que 26 lits supplémentaires court séjour: 21 en Sarine, 1 en Singine, 1 en Gruyère et 2 dans le Lac. Au 31 décembre 2011, le canton comptait 2501 lits dans les EMS.

Service de l'action sociale: l'aide matérielle accordée aux demandeurs d'asile, les frais du personnel d'encadrement et d'administration et les frais de fonctionnement se sont élevés en 2011 à 14 millions, dont 1,457 à charge de l'Etat.

Service de l'enfance et de la jeunesse: on peut rappeler que le Conseil d'Etat a alimenté un fonds cantonal d'incitation à la création de places de crèches et d'accueil extrascolaire.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Rien à ajouter.

**Zadory Michel** (*UDC/SVP, BR*). Vous connaissez mes affinités, je suis médecin-chef de chirurgie orthopédique au HIB. A la page 7, au chapitre 4, pt 4.1, au dernier paragraphe, il est mentionné: «Les discussions avec le canton de Vaud et les travaux se sont poursuivis dans le but de définir un nouveau statut juridique pour l'Hôpital intercantonal de la Broye». Actuellement et depuis bientôt plus de 13-14 ans, le HIB a un statut juridique de société simple. Le canton de Vaud a avalisé le nouveau statut juridique et on attend toujours, pour des raisons qui ne sont pas toujours très claires, l'aval du Conseil d'Etat fribourgeois. Cette situation est difficile pour la gestion financière de l'institution puisque dans les transactions bancaires, notamment dans les lignes de crédits, les banques font de la difficulté avec cet statut de société simple. Dès lors, je me permets de demander une explication à la commissaire du gouvernement.

**Morand Patrice** (*PCD/CVP, GR*). J'ai effectivement lu, comme M. Zadory, à la page 7, le point 4.1. Je laisse de suite la parole à M<sup>me</sup> la Commissaire pour répondre à la question de notre collègue, M. Zadory.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Le projet du nouveau statut fait l'objet de discussions entre le canton de Vaud et le canton de Fribourg. Nous devons encore régler deux derniers éléments, notamment en lien avec le nouveau financement hospitalier. Je rencontre lundi prochain M. le Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard pour régler les derniers points en suspens. Ensuite, nous pourrons, tant le canton de Vaud que le canton de Fribourg, aller devant les Conseils d'Etat respectifs. Ensuite le processus va suivre la procédure habituelle avec la commission interparlementaire, qui doit siéger avant que les deux Grands Conseils n'en soient saisis.

En l'état, nous visons une introduction au 1<sup>er</sup> janvier 2013 de ce statut. Le projet devrait être déposé tout prochainement devant le Conseil d'Etat.

> L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

## Rapport et comptes 2011

### Etablissement cantonal des assurances sociales

**Morand Patrice** (*PDC/CVP, GR*), **rapporteur**. Très brièvement, l'Etablissement cantonal des assurances sociales est dirigé par M. Hans-Jürg Herren. Ses services, avec ses 250 collaborateurs, s'occupent d'allocations de maternité, de rentes vieillesse, de réductions de primes d'assurance maladie. Une information chiffrée pour 2011: le Service a porté en compte des cotisations AVS, AI, APG et chômage pour 469 911 000 francs et, surtout, versé des prestations pour 1 000 044 907 francs.

**Castella Romain** (*PLR/FDP, GR*). Notre groupe a pris connaissance de ce rapport et remercie bien sûr son directeur et surtout le conseil d'administration pour cette gestion rigoureuse. Je vous passe tous les commentaires positifs liés à la bonne marche de ce secteur. Néanmoins, selon certaines informations en notre possession, un audit a analysé le projet Vista, projet informatique intercantonal visant à réunir et gérer tous les dossiers informatiques en un seul système. A l'époque, on parlait d'un budget de 4-5 millions. Par la suite, il a été augmenté. Ensuite, il a été encore une fois augmenté. Dans l'intervalle, j'ignore si le Grand Conseil a été informé davantage mais à ce jour, selon le rapport de l'exercice 2011, on retrouve un peu plus de 27 millions au bilan de l'ECAS sous Vista. A propos de cet audit demandé au SITel, on ne trouve qu'un minuscule paragraphe qui dit dans son rapport «Il est parvenu à la conclusion qu'il s'agissait de très bonnes applications et qu'elles remplissaient les critères d'exigence très élevés». J'aimerais savoir, en l'état, si c'est l'ensemble de la réflexion du SITel sur ce système et quelle est la position de vos services vis-à-vis de ce projet Vista, maintenant qu'il est quasiment terminé ou en tout cas bien avancé, avec ce montant de 27 millions inscrit au bilan.

**Morand Patrice** (*PCD/CVP, GR*). Je remercie M. Castella pour sa question concernant ce projet Vista et m'empresse de donner la parole à M<sup>me</sup> la Commissaire du gouvernement.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Effectivement, depuis que j'ai repris la présidence de la commission administrative de l'ECAS, nous avons traité du dossier du projet informatique Vista, qui avait été lancé en 2004. Nous l'avons suivi attentivement puisqu'il fait l'objet à chaque séance de la commission administrative d'un point à l'ordre du jour. Je rappelle que nous sommes, avec seize cantons suisses et la principauté du Liechtenstein, partenaires à ce projet. Ce projet informatique gère l'ensemble des prestations des caisses d'établissements

cantonaux d'assurances sociales de ces seize cantons et du Liechtenstein.

M. le Rapporteur l'a évoqué, je rappelle que c'est plus de 1 milliard de prestations qui sont versées annuellement par l'Etablissement cantonal, d'où l'importance d'avoir un système informatique performant. Le système en place jusqu'à maintenant était un système vieillissant, datant des années 1980 et qu'il faut absolument remplacer. Les premières discussions ne portaient pas sur 4–5 millions, mais étaient de l'ordre de 15 millions, si mes souvenirs sont bons. Sans activer les montants en place, cela faisait une différence en tant que tel.

Nous avons fait tout de suite une analyse, en 2007, en voyant que le premier projet, qui était de l'ordre 14–15 millions, n'était plus celui dont nous discutions en 2007 avec l'ensemble des cantons. Mais comme d'autres volets ou d'autres modules avaient été rajoutés, nous avons demandé justement un plan financier et demandé d'analyser aussi dans quelle mesure des projets pouvaient être découplés pour garder une maîtrise sur l'ensemble du développement du projet informatique; c'est ce qui a été fait. Puis en 2010, nous avons demandé effectivement au SITel de faire une analyse puisque nous n'avions pas les compétences informatiques pour faire une appréciation professionnelle. Nous voulions nous assurer que l'argent investi dans ce projet l'était à bon escient et que nous avions en place tous les garde-fous pour maîtriser l'ensemble du projet mais le développement aussi de toute l'informatique à l'Etablissement cantonal des assurances sociales.

L'audit fait par le SITel confirme tous ces éléments. Il nous a proposé quelques pistes d'amélioration qui ont toutes été approuvées par la société IGS qui est cette société qui développe le projet pour les seize cantons. Nous avons effectivement l'assurance que ce qui est en place offre de très bonnes applications et qu'elles remplissent tous les critères d'exigence. C'est un produit qui répond aux besoins de l'Etablissement cantonal d'assurances sociales. J'ai donné toute l'information à la Commission des finances et de gestion l'année passée. J'avais déjà donné l'information dans le cadre du budget 2012, ici aussi au plénum. Nous avons bien sûr informé le Conseil d'Etat de tout le projet. C'est volontiers que je mets le rapport d'audit à la disposition des députés qui seraient intéressés.

> Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 66 voix et 1 abstention.

#### *Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Rapporteur (, ), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rime (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schmid (LA, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 66.*

#### *S'est abstenu:*

Schorderet G. (SC, UDC/SVP). *Total: 1.*

—

## Communications

**La Présidente.** Je souhaite vous donner deux informations. En accord avec les postulants, nous allons traiter le postulat programmé à la fin de l'ordre de ce jour à un autre moment de la session. Nous déciderons demain matin au Bureau.

Je suis saisie d'une résolution des députés Olivier Suter et Louis Duc «Convention internationale sur les droits des paysans». Nous allons traiter de son insertion dans le programme également à la séance du Bureau de demain matin.

Je vous remercie pour votre précieuse collaboration et vous souhaite une bonne soirée. A demain!

—

- La séance est levée à 18 h.

*La Présidente:*

**Gabrielle BOURGUET**

*Les Secrétaire:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Marie-Claude CLERC**, *secrétaire parlementaire*

---